

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 21 avril 2020

SOMMAIRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER SER

. Arrêté DDTM-SER-2020111-0001 relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de CODALET
. Arrêté DDTM-SER-2020111-0002 relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de COLLIOURE
. Arrêté DDTM-SER-2020111-0003 relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de CONAT
. Arrêté DDTM-SER-2020111-0004 relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de CORBERE
. Arrêté DDTM-SER-2020111-0005 relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de CORBERE LES CABANES
. Arrêté DDTM-SER-2020111-0006 relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de CORNEILLA-DE-CONFLENT

. Arrêté DDTM-SER-2020111-0007 relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de CORNEILLA-LA-RIVIERE
. Arrêté DDTM-SER-2020111-0008 relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de CORNEILLA-DEL-VERCOL
. Arrêté DDTM-SER-2020111-0009 relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de CORSAVY
. Arrêté DDTM-SER-2020111-0010 relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de COUSTOUGES
. Arrêté DDTM-SER-2020111-0011 relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de DORRES
. Arrêté DDTM-SER-2020111-0012 relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de LES CLUSES
. Arrêté .DDTM-SER-2020111-0013 relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de EGAT
. Arrêté DDTM-SER-2020111-0014 relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de ELNE
. Arrêté DDTM-SER-2020111-0015 relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de ENVEITG

. Arrêté DDTM-SER-2020111-0016 relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de ERR				
. Arrêté DDTM-SER-2020111-0017 relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de ESCARO				
. Arrêté DDTM-SER-2020111-0018 relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de ESPIRA-DE-L'AGLY				
. Arrêté DDTM-SER-2020111-0019 relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de ESPIRA-DE-CONFLENT				
. Arrêté DDTM-SER-2020111-0020 relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de ESTAGEL				
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES				
PUBLIQUES PURE DES PROPERTORS PUBLIQUES				
. Arrêté du 15 avril 2020 relatif à la fermeture exceptionnelle au public du service de la publicité foncière / service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Perpignan				



Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service Eau et Risques

Unité Prévention des risques

Dossier suivi par Magali GANIER

04 68 38 10 54 04.68.38.10.59 magali.ganier @pyrenees-orientales.gouv.fr Perpignan, le 2 0 AVR. 2020

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°DDTM/SER/2020 MI - CO17

relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune d'Escaro

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français;

VU l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2019365-0002 du 31/12/2019 fixant la liste des communes soumises à l'obligation d'information prévue à l'article L 125-5 du code de l'environnement ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer ;

Adresse Postale: 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Internet: www.pyrenees-orientales.gouv.fr Renseignements: Courriel: ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

Article 1:

Les documents nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune **d'Escaro** comprend la mention des risques naturels et technologiques pris en compte, la cartographie des zones exposées, l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer, le lien internet de la liste actualisée des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique et le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Il est librement consultable en mairie **d'Escaro**, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales (DDTM) et accessible depuis le site internet des services de l'État dans le département à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires-IAL/Dossier-communal-d-information

Le document communal d'information sera mis à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

Article 2:

Une copie du présent arrêté et du document communal d'information qui lui est annexé est adressée au maire de la commune d'Escaro et à la Chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie. L'affichage en mairie est justifié par un certificat d'affichage du maire transmis à la DDTM des Pyrénées-Orientales — Service Eau et Risques — Prévention des risques naturels — 2 rue Jean Richepin — BP 50909 — 66020 PERPIGNAN CEDEX.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et fera l'objet d'un avis de publication dans le journal L'Indépendant.

Article 3:

Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture, Messieurs les Sous-préfets, Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Code postal : 66360	Commune de Escaro					Code INSEE : 66068		≣:		
1. Annexe à l'arrêté pr	éfecto	oral								
DDTM/SER/2020111- 0017	du	2	0/04/20	mis à jou	ır le					
2. Situation de la comprévisibles [PPRN]	mune	au reg	ard d'un ou	plusieur	s pla	ins de pré	vention	de ris	sques natu	ırels
La commune est concerné	e par l	e périm	ètre d'un PPR	N			oui		X non	
R111-3 approuvé valant	PPR	date	06/04/95	aléa		Inondatio	n + Mou	vemen	t de terrain	
Le règlement du PPRN co	mprend	d des pr	escriptions de	e travaux			oui		non	X
Confer le règlement du PP			•		ilité de	s biens exista	nts)			
Les documents de référen			.tatian wkala		a al					
R 111-3 valant PPR (rapp réglementaire, carte des			itation, regiei	ment, cart	e au z	zonage				
http://www.pyrenees-orientales.g technologiques/Risques-naturels	ouv.fr/P	olitiques-p					Consul	table s	ur Internet	X
Dossier-communal-d-information			S/IAL-IIIIOIIIIauoi	i-Acquereurs-	LUCALA	111 62/				
Dossier départemental d	es risc	aues ma	aieurs (DDRI	/ I)						
http://www.pyrenees-orientales.g technologiques/Risques-naturels	ouv.fr/P	olitiques-p	oubliques/Enviror	<u>nnement-eau-</u>						X
technologiques/Risques-hatureis	<u>-et-tecm</u>	riologique	3/LE-DDKW-ues-	ryrenees-On	emare	<u>5</u>				
La commune est concerné	e par l	e périm	ètre d'un autre	PPR N			oui		non	X
		date		aléa						
Le règlement du PPRN co	mprend	d des pr	escriptions de	e travaux			oui		non	
Confer le règlement du PP					ilité de	s biens exista	nts)			
Les documents de référen	ce son	t :					0	16 - 1-1		
							Consu	itable s	ur Internet	
3. Situation de la comi	mune	au red	ard d'un pla	an de pré	venti	ion des ris	saues n	niniers	: [PPRM]	
La commune est concerné		_					oui		non	Х
	•	date		aléa						
Le règlement du PPR M co	ompror		proscriptions d				oui		non	
Confer le règlement du PP					rabilité	des biens exi			non	
Les documents de référen	ce son	t :								
							Consu	Itable s	ur Internet	
4 Cityotian dala same			امر مردالم امرور		4!	lan da da	4	م ا م مرما م	alausa ID	DDTI
4. Situation de la comi La commune est concerné					venti	ion de ris		chnoic		
La commune est concerne	e par r	· .	eue u uli FFN				oui		non	Х
		date		effet						
Le règlement du PPRT cor Confer le règlement du PP					ahilitá	dos bions ovis	oui		non	
Les documents de référen			oures de reductio	ii de la vuillel	abilite	des pieris exis	otanio)			

				Con	sultable s	sur Internet	
5. Situation de la	commune au regard d	lu zonage régle	mentaire	pour la pri	ise en co	ompte de la	
sismicité							
La commune est situ	ée dans une zone de sisn	nicité classée					
zone 1	zone 2	zone 3		zone 4	Χ	zone 5	
Très faible	Faible	Modérée		Moyenne		Forte	
Article D 563-8-1 sur la ré	partition des communes entre le	es cina zones de sismi	cité disponibl	•	rnet ·	. 5.15	
https://www.legifrance.gou	uv.fr/affichCodeArticle.do:jsessid 0066108&cidTexte=LEGITEXT	nid=D6116E9F001FF	892353CD45	62814C1CA.tpl			
Carte de zonage du BRGI	M disponible sur le site internet	de l'État dans les Pyré	nées-Orienta	les :			
	ntales.gouv.fr/Politiques-publique es-naturels/Risque-sismique	s/Environnement-eau	-risques-natu	rels-et-technolog	giques/Risq	ues-naturels-et-	
6. Situation de l'in	mmeuble au regard du	zonage réglen	nentaire à	potentiel	radon		
L'immeuble se situe d	dans une commune à pote	entiel radon classé	e en nivea	nu 3	oui	X non	
	radon par commune consultable on/Pages/5-cartographie-potenti			//connaissances	/Environner	nent/expertises-	
Arrêté du 27 juin 2018 por	rtant délimitation des zones à po	tentiel radon du territo	ire français d	lisponible sur le	site :		
https://www.legifrance.gou	uv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JC	RFTEXT0000371313	46&categorie	<u>Lien=id</u>			
7. Information rela	ative à la pollution de	sols					
Le terrain est situé er	n secteur d'information su	r les sols (SIS)		ou	ıi	non	X
Aucun secteur d'infor	rmation sur les sols (SIS)	n'a été arrêté dans	s le départe	ement des Pv	rénées-c	rientales	
	s de consultation dans les				,		
	vww.georisques.gouv.fr/dossiers			itas_industrials			
Site de l'elefence : <u>Intip.//vi</u>	ww.geonsques.gouv.m/dossiers	7p0 uli0 -ues-30 s-3 s	- <u>et-anciens-si</u>	ites-industriels			
8 Arrêtés nortant	ou ayant porté recon	naissance de l'	átat da ca	atastronho	naturell	9 011	
technologique	ou ayant porte recon	naissance de i	ciai uc ci	atastroprie	maturen	e ou	
•	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		A				
	icernée depuis 1982 par u	The second secon					
	ibles sur le site : http://www.geo		tre_les_risque	es_pres_de_che	ez_soi/		
ma_commune_race_aux_	<u>risques/rapport?codeInsee=660</u>	00					
	Pi	èces complémer	ntaires				
		cccs complemen	rtuir cs				
O Cartagraphia of	t autros documento						
• .	t autres documents						
Extraits de documen	ts ou de dossiers permettan	t la localisation des	immeubles	au regard des	risques ei	ncourus	
0	(i.e. i.e						
Cartographie direct	ive inondation						
http://www.nyrenees-orien	ntales.gouv.fr/Politiques-publique	es/Environnement-eau	-risaues-natu	rels-et-technolo	aiaues/Risa	ues-naturels-et-	
technologiques/Directive-I		.s/ Environmente caa	-noques-natu	reis-et-teerinolo	giques/Tisq	acs-naturers-ct-	
Atlas des zones ino	ndables :						
http://www.occitanie.devel	loppement-durable.gouv.fr/les-a	<u>tlas-departementaux-c</u>	les-zones-ino	ndables-adzi-r5	<u>07.html</u>		
10. Textes réglem	entaires						
	e Légifrance : <u>https://www</u>	legifrance gouy fr	-/				
Disponibles sur le sit	o Loginarioo . <u>Imps.//www</u>	.iogiii arioo.gouv.ii	<u>/</u>				
DDD - D1	and a Disconnection	115		2//		- 11-1	
PPR = Plan de Prévention des Risques ; PER = Plan d'Exposition aux risques ; PSS= Plan des surfaces submersibles ; R III-3 = cartographie des risques selon la procédure R11-3 du code de l'Urbanisme							

Le dossier de transmission des informations aux maires sur les risques majeurs pouvant concerner la commune est consultable sur internet à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Transmission-des-informations-aux-maires-TIM

Les éléments d'informations concernant les risques pouvant intéresser la commune sont également disponibles aux adresses suivantes :

Incendie de forêt :

La commune peut-être concernée par un risque de feux de forêt

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels/Risque-incendie-de-foret

Risque minier:

• La commune a fait l'objet d'un porter à connaissance du risque minier.

- Risque de glissement, d'éboulement, d'effondrement ou de coulée de terrain : http://www.georisques.gouv.fr/connaitre_les_risques_pres_de_chez_soi/ma_commune_face_aux_risques/rapport?codelnsee=66068
- Mouvements différentiels de terrain lié au phénomène de retrait gonflement des argiles : https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/donnees#/dpt/66/com/66068

Date d'élaboration de la l	présente fiche :	20 mars 2020



Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service Eau et Risques

Unité Prévention des risques

Dossier suivi par : Magali GANIER

② : 04.68.38.10.54 ☑ : 04.68.38.10.59 ☑ : magali.ganier @pyrenees-orientales.gouv.fr Perpignan, le 20 AVR. 2020

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°DDTM/SER/2020 11 - 00/18

relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune d'Espira-de-l'Agly

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2019365-0002 du 31/12/2019 fixant la liste des communes soumises à l'obligation d'information prévue à l'article L 125-5 du code de l'environnement ;

VU le porter à connaissance relatif aux règles de gestion du risque inondation ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer;

Adresse Postale: 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Renseignements:

Internet: www.pyrenees-orientales.gouv.fr Courriel: ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

Article 1:

Les documents nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune d'Espira-de-l'Agly comprend la mention des risques naturels et technologiques pris en compte, la cartographie des zones exposées, l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer, le lien internet de la liste actualisée des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique et le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Il est librement consultable en mairie d'Espira-de-l'Agly, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales (DDTM) et accessible depuis le site internet des services de l'État dans le département à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires-IAL/Dossier-communal-d-information

Le document communal d'information sera mis à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

Article 2:

Une copie du présent arrêté et du document communal d'information qui lui est annexé est adressée au maire de la commune d'Espira-de-l'Agly et à la Chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie. L'affichage en mairie est justifié par un certificat d'affichage du maire transmis à la DDTM des Pyrénées-Orientales – Service Eau et Risques – Prévention des risques naturels – 2 rue Jean Richepin – BP 50909 – 66020 PERPIGNAN CEDEX.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et fera l'objet d'un avis de publication dans le journal L'Indépendant.

Article 3:

Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture, Messieurs les Sous-préfets, Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Code postal : 66600	Commune de Espira-de-l'Agly						ode INSEI 8069	≣:		
1. Annexe à l'arrêté pro	etect									
DDTM/SER/2020111- 0018	du	20/	04/20	mis à jοι	ır le					
0010										
2. Situation de la comprévisibles [PPRN]	nune	au rega	rd d'un ou	plusieur	s pla	ıns de pré	évention	de ris	sques natu	ırels
La commune est concerné	e par	le périmèt	re d'un PPR	N			oui		X non	
PPR approuvé		date	27/10/08	aléa			Inonc	lation		
Le règlement du PPRN co	mpren	nd des pre	scriptions de	travaux			oui		non	Х
Confer le règlement du PP			de réduction d	le la vulnérab	ilité de	s biens exista	ints)			
Les documents de référent PPR (rapport de présents carte des aléas) http://www. eau-risques-naturels-et-technolo Acquereurs-et-des-Locataires-IA	ation, pyrene giques/	règlemer es-orientales Risques-nati	s.gouv.fr/Politiq urels-et-techno	ues-publique. logiques/Infol	s/Envir rmation	onnement- n-des-	Consul	table sı	ur Internet	x
Dossier départemental d http://www.pyrenees-orientales.g technologiques/Risques-naturels	ouv.fr/F	Politiques-pu	bliques/Environ	<u>nement-eau-</u>						X
La commune est concerné	e par	le périmèt	re d'un autre	PPR N			oui		non	X
		date		aléa						
Le règlement du PPRN co	mpren	nd des pre	scriptions de	e travaux			oui		non	
Confer le règlement du PP					ilité de	s biens exista				
Les documents de référen	ce sor	nt:								
							Consu	Itable s	ur Internet	
3. Situation de la comi	nune	au rega	rd d'un pla	an de pré	venti	ion des ri	saues n	niniers	: [PPRM]	
La commune est concerné							oui		non	Х
	·	date		aléa						
Le règlement du PPR M co	omnre		ecriptions d				oui		non	
Confer le règlement du PP					rabilité	des biens ex			11011	
Les documents de référen	ce sor	nt:								
							Consu	Itable s	ur Internet	
4 Situation do la comi	muno	au roga	rd d'un pla	an do pró	vonti	ion do rie	auge to	chnole	ogiquos (D	DDTI
4. Situation de la comp La commune est concerné					VEIIL	011 06 115	oui		non	X
	J pai	date		effet			Jul			
La nà dancant de DDDT										
Le règlement du PPRT cor Confer le règlement du PP					abilité	des biens exi	oui stants)		non	
Les documents de référen						2 2 3				

				Consultable	sur Internet	
5. Situation de la co sismicité	mmune au regard d	u zonage réglem	entaire pour la			
	dans une zone de sism	vicitó classóa				
zone 1	zone 2		x zone 4		zone 5	
Très faible	Faible	Modérée	Moyen	ne	Forte	
Article D 563-8-1 sur la répar https://www.legifrance.gouv.fi	tition des communes entre le r/affichCodeArticle.do;jsession 66108&cidTexte=LEGITEXTO	s cinq zones de sismicité nid=D6116E9F001FF892	é disponible sur le si 2353CD4562814C10	te internet : CA.tplgfr21s_1?		
Carte de zonage du BRGM d	lisponible sur le site internet d	le l'État dans les Pyrénée	es-Orientales :			
http://www.pyrenees-orientale technologiques/Les-risques-r	es.gouv.fr/Politiques-publique naturels/Risque-sismique	s/Environnement-eau-ris	ques-naturels-et-tec	hnologiques/Ris	sques-naturels-et-	
6. Situation de l'imn	neuble au regard du	zonage régleme	ntaire à poten	tiel radon		
L'immeuble se situe dan	ns une commune à pote	entiel radon classée	en niveau 3	oui	non	Х
radioactivite-naturelle/radon/l	lon par commune consultable Pages/5-cartographie-potentie	el-radon-commune.aspx			ement/expertises-	
	nt délimitation des zones à poi r/affichTexte.do?cidTexte=JOi			sur le site :		
7. Information relati	ve à la pollution de s	sols				
Le terrain est situé en s	ecteur d'information sur	les sols (SIS)		oui	non	Χ
Aucun secteur d'informa	ation sur les sols (SIS) r	n'a été arrêté dans le	e département de	es Pyrénées	-orientales	
Les SIS sont en cours d	de consultation dans les	Pyrénées-Orientale	es.			
Site de référence : http://www	v.georisques.gouv.fr/dossiers/	/pollution-des-sols-sis-et-	-anciens-sites-indust	<u>triels</u>		
technologique La commune est conce Ces données sont disponible	u ayant porté recont rnée depuis 1982 par un s sur le site : http://www.geor ques/rapport?codeInsee=6600	n ou plusieurs arrêté isques.gouv.fr/connaitre 69	es les_risques_pres_d		lle ou	
	Pie	èces complémenta	iires			
9. Cartographie et a	utres documents					
Extraits de documents	ou de dossiers permettant	la localisation des im	meubles au regar	d des risques	encourus	
cartographies commu	e (PàC) du 11 juillet 20 inales de synthèse des et de l'État dans les Pyrénées	s risques d'inondat	•	ı risque inoı	ndation et aux	
http://www.pyrenees-or	ientales.gouv.fr/Politique	es-publiques/Enviror	nnement-eau-ris	<u>ques-naturel</u>	<u>s-et-</u>	
	s <u>-naturels-et-technologic</u> R, la cartographie directive ind			que-inondatio	<u>on</u>	
Cartographie directive	inondation					
http://www.pyrenees-orientale technologiques/Directive-Ino	es.gouv.fr/Politiques-publique ndations	s/Environnement-eau-ris	ques-naturels-et-tec	hnologiques/Ri	sques-naturels-et-	
Atlas des zones inonc	lables :					
http://www.occitanie.develop	pement-durable.gouv.fr/les-ati	las-departementaux-des-	-zones-inondables-a	dzi-r507.html		
40 Toytoo réalement	toiros					
10. Textes réglemen						
Disponibles sur le site L	_égifrance : <u>https://www.</u>	legitrance.gouv.fr/				
	des Risques ; PER = Plan d' elon la procédure R11-3 du		s ; PSS= Plan des s	urfaces subm	ersibles ; R III-3 =	

Le dossier de transmission des informations aux maires sur les risques majeurs pouvant concerner la commune est consultable sur internet à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Transmission-des-informations-aux-maires-TIM

Les éléments d'informations concernant les risques pouvant intéresser la commune sont également disponibles aux adresses suivantes :

Incendie de forêt :

La commune peut-être concernée par un risque de feux de forêt

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels/Risque-incendie-de-foret

Transport de matières dangereuses et risque de rupture de barrage :

• Risque de transport de matières dangereuses :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-technologiques/Transport-de-matieres-dangereuses

• Risque de rupture de barrage et de digues :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-technologiques/Rupture-de-barrage

- Risque de glissement, d'éboulement, d'effondrement ou de coulée de terrain : http://www.georisques.gouv.fr/connaitre_les_risques_pres_de_chez_soi/ma_commune_face_aux_risques/rapport?codeInsee=66069
- Mouvements différentiels de terrain lié au phénomène de retrait gonflement des argiles : https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/donnees#/dpt/66/com/66069

Date d'élaboration de la	présente fiche :	20 mars 2020



Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service Eau et Risques

Unité Prévention des risques

Dossier suivi par

Magali GANIER

2 : 04.68.38.10.54
 2 : 04.68.38.10.59
 3 : magali.ganier
 4 : magali.ganier
 4 : magali.ganier
 5 : magali.ganier

Perpignan, le 20 AVR. 2020

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°DDTM/SER/202011 -0019

relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune d'Espira-de-Conflent

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2019365-0002 du 31/12/2019 fixant la liste des communes soumises à l'obligation d'information prévue à l'article L 125-5 du code de l'environnement;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer ;

Article 1:

Les documents nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune d'Espira-de-Conflent comprend la mention des risques naturels et technologiques pris en compte, la cartographie des zones exposées, l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer, le lien internet de la liste actualisée des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique et le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Il est librement consultable en mairie **d'Espira-de-Conflent**, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales (DDTM) et accessible depuis le site internet des services de l'État dans le département à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires-IAL/Dossier-communal-d-information

Le document communal d'information sera mis à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

Article 2:

Une copie du présent arrêté et du document communal d'information qui lui est annexé est adressée au maire de la commune d'Espira-de-Conflent et à la Chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie. L'affichage en mairie est justifié par un certificat d'affichage du maire transmis à la DDTM des Pyrénées-Orientales – Service Eau et Risques – Prévention des risques naturels – 2 rue Jean Richepin – BP 50909 – 66020 PERPIGNAN CEDEX.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et fera l'objet d'un avis de publication dans le journal L'Indépendant.

Article 3:

Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture, Messieurs les Sous-préfets, Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Code postal : 66320	Commune de Espira-de-Conflent					Code INSEE : 66070		
1. Annexe à l'arrêté pr	éfect	oral						
DDTM/SER/2020111- 0019	du	20/04/20	mis à jou	r le				
0019								
2. Situation de la comprévisibles [PPRN]	mune	au regard d'un o	u plusieurs	s pla	ns de prévent	ion de ri	sques natu	ırels
La commune est concerné	e par	le périmètre d'un PPI	R N			oui	non	X
		date	aléa					
Le règlement du PPRN co	mprer	nd des prescriptions d	le travaux		OI	ui	non	
Confer le règlement du PP	R (pas	de mesures de réduction		lité de	s biens existants)			
Les documents de référen	ce sor	nt :			Com	aviltable a	sur Internet	
Dossier départemental d	les ris	ques maieurs (DDR	M)		Cor	isuitable s	sur internet	
http://www.pyrenees-orientales.g	ouv.fr/F	Politiques-publiques/Enviro	<u>onnement-eau-r</u>					X
technologiques/Risques-naturels	s-et-teci	nnologiques/Le-DDRM-aes	<u>s-Pyrenees-Orie</u>	entale:	<u>S</u>			
La commune est concerné	e par	le périmètre d'un auti	re PPR N		OI	ıi 💮	non	X
		date	aléa					
Le règlement du PPRN co	mprer	nd des prescriptions d	le travaux		OI	ui	non	
Confer le règlement du PP	R (pas	de mesures de réduction		lité de	s biens existants)			
Les documents de référen	ce sor	nt :			Con	saultable i		
					Col	isuitable	sur Internet	
3. Situation de la comi	mune	au regard d'un pl	lan de prév	venti	ion des risque	s minier	s [PPRM]	
La commune est concerné					01		non	X
		date	aléa					
Le règlement du PPR M co	ompre	nd des prescriptions	de travaux		OI	ıi	non	
Confer le règlement du PP				abilité	des biens existants)			
Les documents de référen	ce sor	nt :						
					Col	nsultable :	sur Internet	
4. Situation de la comi	mune	au regard d'un pl	lan de prév	/enti	ion de risques	technol	ogiques (P	PRTI
La commune est concerné		•			01		non	Х
		date	effet					
La ràglament du DDDT aoi	mprop					.:	non	
Le règlement du PPRT con Confer le règlement du PP				abilité	Ot des biens existants)	AT .	non	
Les documents de référen								
E Cituation de la service		an was ward do	ana másil-m				sur Internet	
5. Situation de la comi sismicité	mune	au regard du zon	age regier	nent	aire pour la pr	ise en c	ompte de la	d

La commune est située	dans une zone de	sismicité classée						
zone 1	zone 2	zone 3	X	zone 4		zone 5		
Très faible	Faible	Modérée		Moyenne		Forte		
Article D 563-8-1 sur la répar https://www.legifrance.gouv.fi								
idArticle=LEGIARTI00003000			~					
Carte de zonage du BRGM d	•	•	•		ologigues/Pica	uoo noturala at		
http://www.pyrenees-orientale technologiques/Les-risques-r			au-risques	<u>-natureis-et-tecnii</u>	ologiques/Risq	<u>ues-natureis-et-</u>		
6. Situation de l'imn					el radon			
L'immeuble se situe dar		•			oui	non	X	
Cartographie du potentiel rad radioactivite-naturelle/radon/l				fr/FR/connaissand	ces/Environner	nent/expertises-		
Arrêté du 27 juin 2018 portar https://www.legifrance.gouv.fi	nt délimitation des zones r/affichTexte.do?cidText	à potentiel radon du ter e=JORFTEXT00003713	ritoire franç 1346&cate	çais disponible sui g <u>orieLien=id</u>	r le site :			
7. Information relati	ve à la pollution	de sols						
Le terrain est situé en s	ecteur d'information	n sur les sols (SIS)			oui	non	X	
Aucun secteur d'informa	ation sur les sols (S	SIS) n'a été arrêté da	ans le dé _l	partement des	Pyrénées-c	rientales		
Les SIS sont en cours o	de consultation dan	s les Pyrénées-Orie	ntales.					
Site de référence : http://www	v.georisques.gouv.fr/dos	ssiers/pollution-des-sols-	sis-et-ancie	ens-sites-industrie	<u>els</u>			
8. Arrêtés portant o technologique	u ayant porté red	connaissance de	l'état d	e catastroph	ne naturell	e ou		
La commune est conce	rnée depuis 1982 p	ar un ou plusieurs a	rrêtés					
Ces données sont disponible ma_commune_face_aux_risc			naitre_les_i	risques_pres_de_	<u>chez_soi/</u>			
		Pièces complém	entaires	5				
9. Cartographie et a								
Extraits de documents	ou de dossiers perme	ettant la localisation de	es immeul	bles au regard d	des risques e	ncourus		
Cartographie directive	e inondation							
http://www.pyrenees-oriental	es.aouv.fr/Politiaues-pui	bliaues/Environnement-e	au-risaues	-naturels-et-techn	ologiques/Risa	ues-naturels-et-		
http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Directive-Inondations								
Atlas des zones inondables :								
http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/les-atlas-departementaux-des-zones-inondables-adzi-r507.html								
10. Textes réglemen	ntaires							
Disponibles sur le site L		www.legifrance.gouv	v.fr/					
	<u>,</u>							
PPR = Plan de Prévention des Risques ; PER = Plan d'Exposition aux risques ; PSS= Plan des surfaces submersibles ; R III-3 = cartographie des risques selon la procédure R11-3 du code de l'Urbanisme								

Le dossier de transmission des informations aux maires sur les risques majeurs pouvant concerner la commune est consultable sur internet à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Transmission-des-informations-aux-maires-TIM

Les éléments d'informations concernant les risques pouvant intéresser la commune sont également disponibles aux adresses suivantes :

Incendie de forêt :

La commune peut-être concernée par un risque de feux de forêt

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels/Risque-incendie-de-foret

- Risque de glissement, d'éboulement, d'effondrement ou de coulée de terrain : http://www.georisques.gouv.fr/connaitre_les_risques_pres_de_chez_soi/ma_commune_face_aux_risques/rapport?codeInsee=66070
- Mouvements différentiels de terrain lié au phénomène de retrait gonflement des argiles : https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/donnees#/dpt/66/com/66070

Date d'élaboration de la	présente fiche :	20 mars 2020



Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Eau et Risques

Unité Prévention des risques

Dossier suivi par Magali GANIER

1 04.68.38.10.54
 2 04.68.38.10.59
 3 magali.ganier
 4 pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 20 AVR. 2020

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°DDTM/SER/2020M - 0020

relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune d'Estagel

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2019365-0002 du 31/12/2019 fixant la liste des communes soumises à l'obligation d'information prévue à l'article L 125-5 du code de l'environnement ;

VU le porter à connaissance relatif aux règles de gestion du risque inondation ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer ;

Article 1:

Les documents nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune d'Estagel comprend la mention des risques naturels et technologiques pris en compte, la cartographie des zones exposées, l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer, le lien internet de la liste actualisée des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique et le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Il est librement consultable en mairie d'Estagel, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales (DDTM) et accessible depuis le site internet des services de l'État dans le département à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires-IAL/Dossier-communal-d-information

Le document communal d'information sera mis à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

Article 2:

Une copie du présent arrêté et du document communal d'information qui lui est annexé est adressée au maire de la commune d'Estagel et à la Chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie. L'affichage en mairie est justifié par un certificat d'affichage du maire transmis à la DDTM des Pyrénées-Orientales – Service Eau et Risques – Prévention des risques naturels – 2 rue Jean Richepin – BP 50909 – 66020 PERPIGNAN CEDEX.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et fera l'objet d'un avis de publication dans le journal L'Indépendant.

Article 3:

Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture, Messieurs les Sous-préfets, Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Code postal : 66310	Commune de Estagel					Code INSEE : 66071		E :		
4 A NH A47										
1. Annexe à l'arrêté pr										
DDTM/SER/2020111- 0020	du	20	0/04/20	mis à jou	ır le					
7020										
2. Situation de la comprévisibles [PPRN]	mune	au reg	ard d'un ou	plusieur	s pla	ns de pré	evention	de ris	ques nati	urels
La commune est concerné	e par	le périme	ètre d'un PPR	R N			oui		X non	
PPR approuvé		date	25/10/04	aléa		Inondatio	n + Mou	vemen	t de terrain)
Le règlement du PPRN co	mprer	nd des pr	escriptions de	e travaux			oui		non	X
Confer le règlement du PF			es de réduction d	le la vulnérab	ilité des	s biens exista	nts)			
Les documents de référen PPR (rapport de présent			ont carto du	zonago ró	alom	ontairo				
carte des aléas)	ation,	regienne	ent, carte du	Zonage ie	gieiii	entane,				
http://www.pyrenees-orientales.gtechnologiques/Risques-naturels							Consul	table sı	ur Internet	Х
Dossier-communal-d-information		• .		•		_				
			. (222	-						
Dossier départemental d http://www.pyrenees-orientales.c					risaues	s-naturels-et-				Х
technologiques/Risques-naturels										
La commune est concerné	e par	le périme	ètre d'un autre	e PPR N			oui		non	X
		date		aléa						
Le règlement du PPRN co	mprer	nd des pr	escriptions de	e travaux			oui		non	
Confer le règlement du PF					ilité des	s biens exista				
Les documents de référen	ce sor	nt:								
							Consu	Itable s	ur Internet	
3. Situation de la com	mune	au red	ard d'un pla	an de pré	venti	on des ri	saues n	niniers	[PPRM]	
La commune est concerné		_					oui		non	X
		date		aléa						
Le règlement du PPR M co	omnre		rescriptions d				oui		non	
Confer le règlement du PF					rabilité	des biens exi			11011	
Les documents de référen	ce sor	nt :								
							Consu	Itable s	ur Internet	
4 Situation de la com-	mus	011 #0.5	ard dius sla	an de pré	vont:	on do ric	augo to	obrolo	aiguss II	DDTI
4. Situation de la comp La commune est concerné		_			venti	on de ris	ques te oui		giques [P non	X
La commune est concerne	e pai		ede d dii FPR				oui		11011	^
		date		effet						
Le règlement du PPRT con Confer le règlement du PF					abilité d	des biens exis	oui stants)		non	

Les documents de référe	ence sont :			Cov	acultable s	ur Internet	
- 011 11			4 .			sur Internet	
5. Situation de la cor sismicité	nmune au regard	du zonage regie	ementali	re pour la pr	ise en co	ompte de la	l
La commune est située o	dans une zone de sis	micité classée					
zone 1	zone 2	zone 3	X	zone 4		zone 5	
Très faible	Faible	Modérée		Moyenne		Forte	
Article D 563-8-1 sur la réparti https://www.legifrance.gouv.fr/ idArticle=LEGIARTI000030060 Carte de zonage du BRGM dis	/affichCodeArticle.do:jsess. 6108&cidTexte=LEGITEXT sponible sur le site internet	ionid=Ď6116E9F001FF T000006074220&categ t de l'État dans les Pyre	892353CD orieLien=ide énées-Orier	nible sur le site inte 4562814C1CA.tpl &dateTexte= ntales :	gfr21s_1?		
http://www.pyrenees-orientalestechnologiques/Les-risques-na	aturels/Risque-sismique		·			<u>ues-naturels-et-</u>	
6. Situation de l'imm					radon		
L'immeuble se situe dans	s une commune à po	tentiel radon class	ée en niv	eau 3	oui	X non	
Cartographie du potentiel rado radioactivite-naturelle/radon/Pa	ages/5-cartographie-poten	tiel-radon-commune.as	<u>spx</u>			ment/expertises-	
Arrêté du 27 juin 2018 portant https://www.legifrance.gouv.fr/					site :		
7. Information relativ	e à la pollution de	sols					
Le terrain est situé en se	ecteur d'information su	ur les sols (SIS)		OL	ıi i	non	X
Aucun secteur d'informa	tion sur les sols (SIS)) n'a été arrêté dan	s le dépa	rtement des P	yrénées-c	rientales	
Les SIS sont en cours de							
Site de référence : http://www.		•		s-sites-industriels			
8. Arrêtés portant ou technologique				catastrophe	naturell	e ou	
La commune est concer							
Ces données sont disponibles ma_commune_face_aux_risqu			itre_les_risc	ques_pres_de_ch	ez_soi/		
	P	ièces compléme	ntaires				
		· ·					
9. Cartographie et au					- <i></i>		
Extraits de documents o				=	*		
Porter à connaissance cartographies commur Consultable sur le site interne	nales de synthèse de	es risques d'inon		jestion du risc	que inonc	lation et aux	
http://www.pyrenees-orie technologiques/Risques							
Ce PàC intègre l'aléa du PPR,	, la cartographie directive i	inondation et l'atlas des	zones inoi	ndables			
Cartographie directive	inondation						
http://www.pyrenees-orientale. technologiques/Directive-Inone	s.gouv.fr/Politiques-publiqu dations	ues/Environnement-eau	ı-risques-na	aturels-et-technolo	ogiques/Risq	ues-naturels-et-	
Atlas des zones inonda	ables :						
http://www.occitanie.developpe	ement-durable.gouv.fr/les-	atlas-departementaux-	des-zones-i	inondables-adzi-r	507.html		
10 Toytoo réglement	toiroo						
10. Textes réglement							
Disponibles sur le site Le	egifrance : <u>https://ww</u> i	w.legitrance.gouv.f	<u>r/</u>				

Le dossier de transmission des informations aux maires sur les risques majeurs pouvant concerner la commune est consultable sur internet à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Transmission-des-informations-aux-maires-TIM

Les éléments d'informations concernant les risques pouvant intéresser la commune sont également disponibles aux adresses suivantes :

Incendie de forêt :

• La commune peut-être concernée par un risque de feux de forêt

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels/Risque-incendie-de-foret

Transport de matières dangereuses et risque de rupture de barrage :

Risque de transport de matières dangereuses :

ttp://www.pvrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-ea

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-technologiques/Transport-de-matieres-dangereuses

• Risque de rupture de barrage et de digues :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-technologiques/Rupture-de-barrage

- Risque de glissement, d'éboulement, d'effondrement ou de coulée de terrain : http://www.georisques.gouv.fr/connaitre_les_risques_pres_de_chez_soi/ma_commune_face_aux_risques/rapport?codeInsee=66071
- Mouvements différentiels de terrain lié au phénomène de retrait gonflement des argiles : https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/donnees#/dpt/66/com/66071

Date d'élaboration de la présente fiche :	20 mars 2020



Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Eau et Risques

Unité Prévention des risques

Dossier suivi par : Magali GANIER

2 : 04.68.38.10.54
 2 : 04.68.38.10.59
 3 : magali.ganier
 4 @pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 2.0 AVR. 2020

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°DDTM/SER/2020 AAA - 2004

relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de Codalet

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2019365-0002 du 31/12/2019 fixant la liste des communes soumises à l'obligation d'information prévue à l'article L 125-5 du code de l'environnement ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer ;

Article 1:

Les documents nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Codalet comprend la mention des risques naturels et technologiques pris en compte, la cartographie des zones exposées, l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer, le lien internet de la liste actualisée des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique et le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Il est librement consultable en mairie de Codalet, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales (DDTM) et accessible depuis le site internet des services de l'État dans le département à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires-IAL/Dossier-communal-d-information

Le document communal d'information sera mis à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

Article 2:

Une copie du présent arrêté et du document communal d'information qui lui est annexé est adressée au maire de la commune de Codalet et à la Chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie. L'affichage en mairie est justifié par un certificat d'affichage du maire transmis à la DDTM des Pyrénées-Orientales – Service Eau et Risques – Prévention des risques naturels – 2 rue Jean Richepin – BP 50909 – 66020 PERPIGNAN CEDEX.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et fera l'objet d'un avis de publication dans le journal L'Indépendant.

Article 3:

Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture, Messieurs les Sous-préfets, Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Code postal : 66500	Commune de Codalet						Code INSEE : 66052		
1. Annexe à l'arrêté pr	éfectoral								
DDTM/SER/2020111- 0001	du	20/04/20	mis à jou	r le					
2. Situation de la comprévisibles [PPRN]	mune au r	egard d'un d	ou plusieurs	s plans de pr	évention	de ris	ques natu	irels	
La commune est concerné	ée par le péi	rimètre d'un PF	PR N		oui		X non		
PPR approuvé	date	26/04/00	aléa	Inondati	on + Mou	vement	de terrain		
Le règlement du PPRN co	mprend des	s prescriptions	de travaux		oui		non	X	
Confer le règlement du PP		esures de réduction	n de la vulnérabil	lité des biens exist	ants)				
Les documents de référen PPR (rapport de présent		ement, carte d	u zonage rég	alementaire.					
carte des aléas)									
http://www.pyrenees-orientales.g technologiques/Risques-naturels					Consult	able su	r Internet	X	
Dossier-communal-d-information	n/CODALET								
Dossier départemental d								v	
http://www.pyrenees-orientales.g technologiques/Risques-naturels								X	
La commune est concerné	áe nar le néi	rimètre d'un au	tra DDP N		oui		non	Х	
La commune est concerne					Oui		11011	^	
	date	9	aléa						
Le règlement du PPRN co Confer le règlement du PP				litá dos bions svist	oui		non		
Les documents de référen		sures de reduction	i de la vullierabli	ille des biells exist	ants)				
	100 00 III I				Consul	table su	ır Internet		
3. Situation de la comi				ention des r	100	iniers	[PPRM]		
La commune est concerné	ee par le péi	rimétre d'un PF	PR M		oui		non	X	
	date	Э	aléa						
Le règlement du PPR M co					oui		non		
Confer le règlement du PP Les documents de référen		mesures de réduc	tion de la vulnér	abilité des biens ex	(Istants)				
Les documents de referen	ice sont.				Consul	table su	ır Internet		
4. Situation de la comi	mune au r	egard d'un p	olan de prév	ention de ris	ques tec	hnolo	giques [P	PRT]	
La commune est concerné	ée par le péi	rimètre d'un PF	PR T		oui		non	X	
	date	е	effet						
Le règlement du PPRT con Confer le règlement du PP	mprend des	prescriptions	de travaux		oui		non		

Consultable sur Internet
5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la
sismicité
La commune est située dans une zone de sismicité classée
zone 1 zone 2 zone 3 X zone 4 zone 5
Très faible Faible Modérée Moyenne Forte
Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité disponible sur le site internet : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do:jsessionid=D6116E9F001FF892353CD4562814C1CA.tplgfr21s_1? idArticle=LEGIARTI000030066108&cidTexte=LEGITEXT000006074220&categorieLien=id&dateTexte=
Carte de zonage du BRGM disponible sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales :
http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels/Risque-sismique
6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui non X
Cartographie du potentiel radon par commune consultable sur le site : https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx
Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français disponible sur le site : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037131346&categorieLien=id
7. Information relative à la pollution de sols
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui non X
Aucun secteur d'information sur les sols (SIS) n'a été arrêté dans le département des Pyrénées-orientales
Les SIS sont en cours de consultation dans les Pyrénées-Orientales.
Site de référence : http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/pollution-des-sols-sis-et-anciens-sites-industriels
8. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique
La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés
Ces données sont disponibles sur le site : http://www.georisques.gouv.fr/connaitre_les_risques_pres_de_chez_soi/ma_commune_face_aux_risques/rapport?codeInsee=66052
Pièces complémentaires
9. Cartographie et autres documents
Extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus
Cartographie directive inondation
http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Directive-Inondations
Atlas des zones inondables :
http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/les-atlas-departementaux-des-zones-inondables-adzi-r507.html
10. Textes réglementaires
Disponibles sur le site Légifrance : <u>https://www.legifrance.gouv.fr/</u>
PPR = Plan de Prévention des Risques ; PER = Plan d'Exposition aux risques ; PSS= Plan des surfaces submersibles ; R III-3 = cartographie des risques selon la procédure R11-3 du code de l'Urbanisme

Le dossier de transmission des informations aux maires sur les risques majeurs pouvant concerner la commune est consultable sur internet à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Transmission-des-informations-aux-maires-TIM

Les éléments d'informations concernant les risques pouvant intéresser la commune sont également disponibles aux adresses suivantes :

Incendie de forêt :

La commune peut-être concernée par un risque de feux de forêt

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels/Risque-incendie-de-foret

Transport de matières dangereuses et risque de rupture de barrage :

• Risque de transport de matières dangereuses :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-technologiques/Transport-de-matieres-dangereuses

• Risque de rupture de barrage et de digues :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-technologiques/Rupture-de-barrage

- Risque de glissement, d'éboulement, d'effondrement ou de coulée de terrain : http://www.georisques.gouv.fr/connaitre_les_risques_pres_de_chez_soi/ma_commune_face_aux_risques/rapport?codeInsee=66052
- Mouvements différentiels de terrain lié au phénomène de retrait gonflement des argiles : https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/donnees#/dpt/66/com/66052

Date d'élaboration de la présente fiche :	20 mars 2020



Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Eau et Risques

Unité Prévention des risques

Dossier suivi par Magali GANIER

■: 04.68.38.10.54
 ■: 04.68.38.10.59
 ■: magali.ganier
 @pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 20 AVR, 2020

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°DDTM/SER/2020/11/1 - 0004

relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de Collioure

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2019365-0002 du 31/12/2019 fixant la liste des communes soumises à l'obligation d'information prévue à l'article L 125-5 du code de l'environnement ;

VU le porter à connaissance relatif aux règles de gestion du risque inondation ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer ;

Article 1:

Les documents nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune **de Collioure** comprend la mention des risques naturels et technologiques pris en compte, la cartographie des zones exposées, l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer, le lien internet de la liste actualisée des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique et le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Il est librement consultable en mairie de Collioure, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales (DDTM) et accessible depuis le site internet des services de l'État dans le département à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires-IAL/Dossier-communal-d-information

Le document communal d'information sera mis à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

Article 2:

Une copie du présent arrêté et du document communal d'information qui lui est annexé est adressée au maire de la commune de Collioure et à la Chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie. L'affichage en mairie est justifié par un certificat d'affichage du maire transmis à la DDTM des Pyrénées-Orientales – Service Eau et Risques – Prévention des risques naturels – 2 rue Jean Richepin – BP 50909 – 66020 PERPIGNAN CEDEX.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et fera l'objet d'un avis de publication dans le journal L'Indépendant.

Article 3:

Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture, Messieurs les Sous-préfets, Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Code postal : 66190		Commune de Collioure						Code INSEE : 66053		≣:
1. Annexe à l'arrêté préfectoral										
DDTM/SER/2020111			4/2020	mis à jou	ır le					
0002				•						
2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRN]										
La commune est conce	rnée pa	ar le périmè	tre d'un PPR	R N			oui		X non	
PPR approuvé	•	date	15/12/03			Inondatio	n + Mou	vemen	t de terrain	
Le règlement du PPRN							oui		non	X
Confer le règlement du Les documents de référ			s de réduction d	le la vulnérabi	ilité des	s biens exista	ints)			
PPR (rapport de prése			nt, carte du	zonage ré	gleme	entaire,				
carte des aléas) http://www.pyrenees-orientale	es.aouv.f	r/Politiaues-pu	ıbliques/Enviror	nnement-eau-	risaues	-naturels-et-	Concul	table ci	ur Internet	Х
technologiques/Risques-natu Dossier-communal-d-informa	<u>rels-et-te</u>	chnologiques/					Consu	lable St	ar internet	^
			(222	-						
Dossier départementa http://www.pyrenees-orientale					risques	:-naturels-et-				Х
technologiques/Risques-natu										
La commune est conce	rnée pa	ar le périmè	tre d'un autre	e PPR N			oui		non	X
		date		aléa						
Le règlement du PPRN	compre	end des pre	scriptions de	e travaux			oui		non	
Confer le règlement du	PPR (p	as de mesures			ilité des	s biens exista	ints)			
Les documents de référ	rence s	ont :					Consu	ltable c	ur Internet	
							Corisu	ilable S	ui iiiteiiiet	
3. Situation de la co	mmur	ne au rega	rd d'un pla	an de pré	venti	on des ri	sques n	niniers	[PPRM]	
La commune est conce	rnée pa	ar le périmè	tre d'un PPR	R M			oui		non	X
		date		aléa						
Le règlement du PPR N	l compi	rend des pr	escriptions d	le travaux			oui		non	
Confer le règlement du PPR M (pas de mesures de réduction de la vulnérabilité des biens existants)										
Les documents de référ	ence s	ont :					Consu	ltahla s	ur Internet	
							Oorisa	itabic 3	di internet	
4. Situation de la co	mmur	ne au rega	rd d'un pla	an de pré	venti	on de ris	ques te	chnolo	giques [P	PRT]
La commune est conce	rnée pa	ar le périmè	tre d'un PPR	R T			oui		non	X
		date		effet						
							oui		non	
			res de réduction	n de la vulnér	abilité d	des biens exi	stants)			
Le règlement du PPRT comprend des prescriptions de travaux oui non Confer le règlement du PPR T (pas de mesures de réduction de la vulnérabilité des biens existants) Les documents de référence sont :										

5. Situation de la cor	mmune au rega	rd du zonage régle	ementaire			sur Internet ompte de la	
sismicité	· ·					•	
La commune est située	dans une zone de	sismicité classée					
zone 1	zone 2	zone 3		zone 4		zone 5	
Très faible	Faible	Modérée		Moyenne		Forte	
Article D 563-8-1 sur la répart https://www.legifrance.gouv.fr. idArticle=LEGIARTI00003006	/affichCodeArticle.do;js	essionid=D6116E9F001FF	892353CD456	2814C1CA.tplg			
Carte de zonage du BRGM di	sponible sur le site inte	rnet de l'État dans les Pyr	énées-Orientale	es :			
http://www.pyrenees-orientale technologiques/Les-risques-na			ı-risques-nature	els-et-technolog	giques/Risq	ues-naturels-et-	
6. Situation de l'imm	euble au regard	l du zonage régler	mentaire à	potentiel i	radon		
L'immeuble se situe dan	s une commune à	potentiel radon class	ée en niveau	ı 3	oui	non	X
Cartographie du potentiel rado radioactivite-naturelle/radon/F	Pages/5-cartographie-po	otentiel-radon-commune.a	<u>spx</u>			ment/expertises-	
Arrêté du 27 juin 2018 portant https://www.legifrance.gouv.fr/					site :		
7. Information relative	•						
Le terrain est situé en se	ecteur d'information	n sur les sols (SIS)		ou	i	non	X
Aucun secteur d'informa	tion sur les sols (S	IS) n'a été arrêté dan	s le départe	ment des Py	rénées-c	orientales	
Les SIS sont en cours d	e consultation dans	s les Pyrénées-Orien	tales.				
Site de référence : http://www	.georisques.gouv.fr/dos	siers/pollution-des-sols-si	s-et-anciens-site	es-industriels			
8. Arrêtés portant ou technologique	ı ayant porté red	connaissance de l	'état de ca	tastrophe	naturell	e ou	
La commune est concer	née depuis 1982 p	ar un ou plusieurs ar	⁻ êtés				
Ces données sont disponibles ma_commune_face_aux_risq			itre_les_risques	s_pres_de_che	z_soi/		
		Pièces compléme	ntaires				
9. Cartographie et au	utres document	s					
Extraits de documents d			immeuhles a	nu regard des	risques e	ncourus	
Porter à connaissance cartographies commul Consultable sur le site interne	e (PàC) du 11 juille nales de synthèse	et 2019 relatif aux rè e des risques d'inon	gles de ges				
	•						
http://www.pyrenees-oriotechnologiques/Risques	•						
Ce PàC intègre l'aléa du PPR	, la cartographie directi	ve inondation et l'atlas des	s zones inondal	bles			
Cartographie directive	inondation						
http://www.pyrenees-orientale technologiques/Directive-Inon		oliques/Environnement-ea	u-risques-nature	els-et-technolog	giques/Risq	ues-naturels-et-	
Atlas des zones inond	ables :						
http://www.occitanie.developp	ement-durable.gouv.fr/	les-atlas-departementaux-	des-zones-inon	dables-adzi-r5	<u>07.html</u>		
10 Toytoo réglement	toiros						
10. Textes réglement	laires						
Disponibles sur le site L			. ,				
	égifrance : <u>https://v</u>	www.legifrance.gouv.t	<u>:r/</u>				

Le dossier de transmission des informations aux maires sur les risques majeurs pouvant concerner la commune est consultable sur internet à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Transmission-des-informations-aux-maires-TIM

Les éléments d'informations concernant les risques pouvant intéresser la commune sont également disponibles aux adresses suivantes :

Incendie de forêt :

La commune peut-être concernée par un risque de feux de forêt

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels/Risque-incendie-de-foret

Transport de matières dangereuses et risque de rupture de barrage :

• Risque de transport de matières dangereuses :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-technologiques/Transport-de-matieres-dangereuses

• Risque de rupture de barrage et de digues :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-technologiques/Rupture-de-barrage

- Risque de glissement, d'éboulement, d'effondrement ou de coulée de terrain : http://www.georisques.gouv.fr/connaitre_les_risques_pres_de_chez_soi/ma_commune_face_aux_risques/rapport?codeInsee=66053
- Mouvements différentiels de terrain lié au phénomène de retrait gonflement des argiles : https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/donnees#/dpt/66/com/66053

Date d'élaboration de la présente fiche :	20 mars 2020



Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service Eau et Risques

Unité Prévention des risques

Dossier suivi par : Magali GANIER

04.68.38.10.54 04.68.38.10.59 **⊞**: magali.ganier @pyrenees-orientales.gouv.fr Perpignan, le 2 0 AVR. 2020

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°DDTM/SER/20201114-0003

relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de Conat

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français;

VU l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2019365-0002 du 31/12/2019 fixant la liste des communes soumises à l'obligation d'information prévue à l'article L 125-5 du code de l'environnement ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer ;

Téléphone / Télécopie :

Article 1:

Les documents nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Conat comprend la mention des risques naturels et technologiques pris en compte, la cartographie des zones exposées, l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer, le lien internet de la liste actualisée des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique et le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Il est librement consultable en mairie de Conat, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales (DDTM) et accessible depuis le site internet des services de l'État dans le département à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires-IAL/Dossier-communal-d-information

Le document communal d'information sera mis à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

Article 2:

Une copie du présent arrêté et du document communal d'information qui lui est annexé est adressée au maire de la commune de Conat et à la Chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie. L'affichage en mairie est justifié par un certificat d'affichage du maire transmis à la DDTM des Pyrénées-Orientales – Service Eau et Risques – Prévention des risques naturels – 2 rue Jean Richepin – BP 50909 – 66020 PERPIGNAN CEDEX.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et fera l'objet d'un avis de publication dans le journal L'Indépendant.

Article 3:

Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture, Messieurs les Sous-préfets, Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.





Code postal : 66500	Commune de Code INSEE : Conat 66054								Ξ:
1. Annexe à l'arrêté pr	éfectoral								
DDTM/SER/2020111-	du	20/04/20	mis à jou	ır le					
0003									
2. Situation de la comprévisibles [PPRN]	mune au	regard d'un o	u plusieurs	s pla	ns de pre	évention	de ris	ques natu	rels
La commune est concerné	e par le pé	rimètre d'un PPI	R N			oui		non	X
	dat	e	aléa						
Le règlement du PPRN co	mprend de	s prescriptions d	le travaux			oui		non	
Confer le règlement du PP				ilité de	s biens exista				
Les documents de référen	ce sont :								
Deceleration at a second at all			B.4.\			Consul	table su	ır Internet	
Dossier départemental d http://www.pyrenees-orientales.g	<u>ouv fr/Politiqu</u>	<u>ies-publiques/Enviro</u>	<u>onnement-eau-ı</u>						X
technologiques/Risques-naturels	s-et-technolog	iques/Le-DDRM-des	s-Pyrenees-Ori	<u>entale:</u>	<u>S</u>				
La commune est concerné	e par le pé	rimètre d'un autr	re PPR N			oui		non	X
	dat	е	aléa						
Le règlement du PPRN co	mprend de	s prescriptions d	le travaux			oui		non	
Confer le règlement du PP				ilité de	s biens exista	ints)			
Les documents de référen	ce sont :								
						Consu	Itable s	ur Internet	
3. Situation de la comi	muno au i	rogard d'un pi	lan do nrós	vonti	ion dos ri	ealloe n	niniore	IDDDM1	
La commune est concerné		•	-	venti	on des n	oui		non	Х
La dominano est domocino						Oui		11011	
	dat		aléa						
Le règlement du PPR M co Confer le règlement du PP				rahilitá	dos bions ov	oui		non	
Les documents de référen	``	mesures de reducti	ion de la vulliei	abilite	des pieris ex	istants)			
Les documents de referen	00 30Ht.					Consu	Itable s	ur Internet	
4. Situation de la comi	mune au	regard d'un pl	lan de prév	venti	on de ris	ques te	chnolo	giques [P	PRT]
La commune est concerné	e par le pé	rimètre d'un PPI	R T			oui		non	X
	dat	e	effet						
Le règlement du PPRT cor	mprend des	s prescriptions d	e travaux			oui		non	
Confer le règlement du PP				abilité	des biens exi				
Les documents de référen	ce sont :								
E Situation do la com-	mune eu	rogard du zan	ago róglar	mant	airo nove			ur Internet	
5. Situation de la comi sismicité		egaru du zon	age regier	nent	ane pour	ia prise	en co	mpte de la	7

La commune est située	dans une zone de	sismicité classée				
zone 1	zone 2	zone 3	zone 4	X	zone 5	
Très faible	Faible	Modérée	Moyenne		Forte	
		tre les cinq zones de sismicit				
		essionid=D6116E9F001FF89 EXT000006074220&categorie		plgtr21s_1:	-	
		ernet de l'État dans les Pyréné				
	•	bliques/Environnement-eau-ris		ologiques/R	isques-naturels-et-	
technologiques/Les-risques-i		•	4000110101010101111	g.q	<u> </u>	
6. Situation de l'imn	neuble au regard	d du zonage régleme	entaire à potentie	l radon		
		potentiel radon classée		oui	X non	
		ıltable sur le site : https://www		es/Environi		
		otentiel-radon-commune.aspx				
		à potentiel radon du territoire		le site :		
https://www.legifrance.gouv.f	<u>fr/affichTexte.do?cidText</u>	e=JORFTEXT000037131346	<u>&categorieLien=id</u>			
- 1.6	N 1					
7. Information relati						
Le terrain est situé en s	secteur d'information	n sur les sols (SIS)	(oui	non	X
Aucun secteur d'informa	ation sur les sols (S	SIS) n'a été arrêté dans l	e département des	Pyrénées	-orientales	
Les SIS sont en cours d	de consultation dans	s les Pyrénées-Orientale	es.			
		ssiers/pollution-des-sols-sis-et		<u>'s</u>		
		,				
8. Arrêtés portant o	u ayant porté red	connaissance de l'ét	at de catastroph	e nature	elle ou	
technologique						
	rnée depuis 1982 p	oar un ou plusieurs arrête	és			
		v.georisques.gouv.fr/connaitre		chez soi/		
ma_commune_face_aux_rise			res_risques_pres_ue_t	<u> </u>		
		Pièces complément	aires			
		Pièces complément	aires			
9. Cartographie et a	utres document	·	aires			
9. Cartographie et a Extraits de documents		s		les risques	encourus	
		·		es risques	encourus	
		s		les risques	encourus	
	ou de dossiers perme	s		les risques	encourus	
Extraits de documents	ou de dossiers perme	s		les risques	encourus	
Extraits de documents Cartographie directive http://www.pyrenees-oriental	ou de dossiers perme e inondation les.gouv.fr/Politiques-pul	s	nmeubles au regard d			
Extraits de documents Cartographie directive	ou de dossiers perme e inondation les.gouv.fr/Politiques-pul	s ettant la localisation des in	nmeubles au regard d			
Extraits de documents Cartographie directive http://www.pyrenees-oriental technologiques/Directive-Ino	ou de dossiers perme e inondation les.gouv.fr/Politiques-pul ndations	s ettant la localisation des in	nmeubles au regard d			
Extraits de documents Cartographie directive http://www.pyrenees-oriental	ou de dossiers perme e inondation les.gouv.fr/Politiques-pul ndations	s ettant la localisation des in	nmeubles au regard d			
Extraits de documents Cartographie directive http://www.pyrenees-oriental technologiques/Directive-Ino	ou de dossiers perme e inondation les.gouv.fr/Politiques-pul ndations	s ettant la localisation des in	nmeubles au regard d	ologiques/R		
Extraits de documents Cartographie directive http://www.pyrenees-oriental technologiques/Directive-Ino	ou de dossiers perme e inondation les.gouv.fr/Politiques-pul ndations	s ettant la localisation des in	nmeubles au regard d	ologiques/R		
Extraits de documents Cartographie directive http://www.pyrenees-oriental technologiques/Directive-Ino	ou de dossiers perme e inondation les.gouv.fr/Politiques-pul ndations	s ettant la localisation des in	nmeubles au regard d	ologiques/R		
Extraits de documents Cartographie directive http://www.pyrenees-oriental technologiques/Directive-Ino	ou de dossiers perme e inondation les.gouv.fr/Politiques-pul ndations	s ettant la localisation des in	nmeubles au regard d	ologiques/R		
Extraits de documents Cartographie directive http://www.pyrenees-oriental technologiques/Directive-Ino Atlas des zones inone http://www.occitanie.develop	ou de dossiers perme e inondation les.gouv.fr/Politiques-pul ndations dables : pement-durable.gouv.fr/	s ettant la localisation des in	nmeubles au regard d	ologiques/R		
Extraits de documents Cartographie directive http://www.pyrenees-oriental technologiques/Directive-Ino Atlas des zones inone http://www.occitanie.develop	e inondation les.gouv.fr/Politiques-pub indations dables: pement-durable.gouv.fr/	s ettant la localisation des im bliques/Environnement-eau-ris	nmeubles au regard d	ologiques/R		
Extraits de documents Cartographie directive http://www.pyrenees-oriental technologiques/Directive-Ino Atlas des zones inone http://www.occitanie.develop	e inondation les.gouv.fr/Politiques-pub indations dables: pement-durable.gouv.fr/	s ettant la localisation des im bliques/Environnement-eau-ris	nmeubles au regard d	ologiques/R		
Extraits de documents Cartographie directive http://www.pyrenees-oriental technologiques/Directive-Ino Atlas des zones inone http://www.occitanie.develop 10. Textes réglement	e inondation des.gouv.fr/Politiques-pull indations dables: pement-durable.gouv.fr/l ntaires _égifrance: https://w	s ettant la localisation des im bliques/Environnement-eau-ris les-atlas-departementaux-des	nmeubles au regard d	ologiques/R	isques-naturels-et-	
Extraits de documents Cartographie directive http://www.pyrenees-oriental technologiques/Directive-Ino Atlas des zones inone http://www.occitanie.develop 10. Textes réglement Disponibles sur le site L PPR = Plan de Prévention de	e inondation des.gouv.fr/Politiques-pull indations dables: pement-durable.gouv.fr/ htaires _égifrance: https://w	s ettant la localisation des im bliques/Environnement-eau-ris lles-atlas-departementaux-des www.legifrance.gouv.fr/	nmeubles au regard d	ologiques/R	isques-naturels-et-	
Extraits de documents Cartographie directive http://www.pyrenees-oriental technologiques/Directive-Ino Atlas des zones inone http://www.occitanie.develop 10. Textes réglement	e inondation des.gouv.fr/Politiques-pull indations dables: pement-durable.gouv.fr/ htaires _égifrance: https://w	s ettant la localisation des im bliques/Environnement-eau-ris lles-atlas-departementaux-des www.legifrance.gouv.fr/	nmeubles au regard d	ologiques/R	isques-naturels-et-	
Extraits de documents Cartographie directive http://www.pyrenees-oriental technologiques/Directive-Ino Atlas des zones inone http://www.occitanie.develop 10. Textes réglement Disponibles sur le site L PPR = Plan de Prévention de	e inondation des.gouv.fr/Politiques-pull indations dables: pement-durable.gouv.fr/ htaires _égifrance: https://w	s ettant la localisation des im bliques/Environnement-eau-ris lles-atlas-departementaux-des www.legifrance.gouv.fr/	nmeubles au regard d	ologiques/R	isques-naturels-et-	
Extraits de documents Cartographie directive http://www.pyrenees-oriental technologiques/Directive-Ino Atlas des zones inone http://www.occitanie.develop 10. Textes réglement Disponibles sur le site L PPR = Plan de Prévention de	e inondation des.gouv.fr/Politiques-publications dables: pement-durable.gouv.fr/ des Risques; PER = Poselon la procédure R11	s ettant la localisation des im bliques/Environnement-eau-ris lles-atlas-departementaux-des www.legifrance.gouv.fr/	nmeubles au regard des surf	ologiques/R	isques-naturels-et-	
Extraits de documents Cartographie directive http://www.pyrenees-oriental technologiques/Directive-Ino Atlas des zones inone http://www.occitanie.develop 10. Textes réglement Disponibles sur le site L PPR = Plan de Prévention de	e inondation des.gouv.fr/Politiques-pull indations dables: pement-durable.gouv.fr/ ataires _égifrance: https://w	settant la localisation des im bliques/Environnement-eau-ris les-atlas-departementaux-des www.legifrance.gouv.fr/ lan d'Exposition aux risque l-3 du code de l'Urbanisme	nmeubles au regard des surf	ologiques/R	isques-naturels-et-	
Cartographie directive http://www.pyrenees-oriental technologiques/Directive-Ino Atlas des zones inone http://www.occitanie.develop 10. Textes réglemen Disponibles sur le site L PPR = Plan de Prévention de cartographie des risques s	e inondation les gouv fr/Politiques-pull indations dables: pement-durable gouv fr/ des Risques; PER = Pt telon la procédure R11	settant la localisation des imbliques/Environnement-eau-ris les-atlas-departementaux-des www.legifrance.gouv.fr/ lan d'Exposition aux risque 1-3 du code de l'Urbanisme	sques-naturels-et-technonics-zones-inondables-adzi	ologiques/R	isques-naturels-et- ersibles ; R III-3 =	
Cartographie directive http://www.pyrenees-oriental technologiques/Directive-Ino Atlas des zones inone http://www.occitanie.develop 10. Textes réglemen Disponibles sur le site L PPR = Plan de Prévention de cartographie des risques s	e inondation des.gouv.fr/Politiques-put indations dables: pement-durable.gouv.fr/ des Risques; PER = Pt delon la procédure R11 Autres risquesion des information	settant la localisation des imbliques/Environnement-eau-ris des-atlas-departementaux-des www.legifrance.gouv.fr/ lan d'Exposition aux risque l-3 du code de l'Urbanisme ues connus à ce jour	sques-naturels-et-technonics-zones-inondables-adzi	ologiques/R	isques-naturels-et- ersibles ; R III-3 =	
Cartographie directive http://www.pyrenees-oriental technologiques/Directive-Ino Atlas des zones inone http://www.occitanie.develop 10. Textes réglemen Disponibles sur le site L PPR = Plan de Prévention de cartographie des risques s Le dossier de transmiss	e inondation des.gouv.fr/Politiques-put indations dables: pement-durable.gouv.fr/ des Risques; PER = Pt delon la procédure R11 Autres risquesion des information	settant la localisation des imbliques/Environnement-eau-ris des-atlas-departementaux-des www.legifrance.gouv.fr/ lan d'Exposition aux risque l-3 du code de l'Urbanisme ues connus à ce jour	sques-naturels-et-technonics-zones-inondables-adzi	ologiques/R	isques-naturels-et- ersibles ; R III-3 =	
Cartographie directive http://www.pyrenees-oriental technologiques/Directive-Ino Atlas des zones inone http://www.occitanie.develop 10. Textes réglemer Disponibles sur le site L PPR = Plan de Prévention de cartographie des risques set consultable sur inte http://www.pyrenees-oriental	e inondation des.gouv.fr/Politiques-pull indations dables: pement-durable.gouv.fr/ des Risques; PER = Prelon la procédure R11 Autres risquesion des information rnet à l'adresse suivientales.gouv.fr/Politiques-pull	settant la localisation des imbliques/Environnement-eau-ris des-atlas-departementaux-des www.legifrance.gouv.fr/ lan d'Exposition aux risque l-3 du code de l'Urbanisme ues connus à ce jour	sques-naturels-et-technology s-zones-inondables-adzi s ; PSS= Plan des surf ques majeurs pouve	cologiques/R	ersibles ; R III-3 =	

Les éléments d'informations concernant les risques pouvant intéresser la commune sont également disponibles aux adresses suivantes :

Incendie de forêt :

• La commune peut-être concernée par un risque de feux de forêt

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels/Risque-incendie-de-foret

Mouvement de terrain :

- Risque de glissement, d'éboulement, d'effondrement ou de coulée de terrain : http://www.georisques.gouv.fr/connaitre_les_risques_pres_de_chez_soi/ma_commune_face_aux_risques/rapport?codeInsee=66054
- Mouvements différentiels de terrain lié au phénomène de retrait gonflement des argiles : https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/donnees#/dpt/66/com/66054

Date d'élaboration de la présente fiche : 20 mars 2020



Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service Eau et Risques

Unité Prévention des risques

Dossier suivi par Magali GANIER

■: 04.68.38.10.54
 ■: 04.68.38.10.59
 ■: magali.ganier
 @pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 2 0 AVR. 2020

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°DDTM/SER/2020/M-0004

relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de Corbère

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2019365-0002 du 31/12/2019 fixant la liste des communes soumises à l'obligation d'information prévue à l'article L 125-5 du code de l'environnement ;

VU le porter à connaissance relatif aux règles de gestion du risque inondation ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer ;

Article 1:

Les documents nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Corbère comprend la mention des risques naturels et technologiques pris en compte, la cartographie des zones exposées, l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer, le lien internet de la liste actualisée des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique et le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Il est librement consultable en mairie de Corbère, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales (DDTM) et accessible depuis le site internet des services de l'État dans le département à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires-IAL/Dossier-communal-d-information

Le document communal d'information sera mis à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

Article 2:

Une copie du présent arrêté et du document communal d'information qui lui est annexé est adressée au maire de la commune de Corbère et à la Chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie. L'affichage en mairie est justifié par un certificat d'affichage du maire transmis à la DDTM des Pyrénées-Orientales – Service Eau et Risques – Prévention des risques naturels – 2 rue Jean Richepin – BP 50909 – 66020 PERPIGNAN CEDEX.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et fera l'objet d'un avis de publication dans le journal L'Indépendant.

Article 3:

Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture, Messieurs les Sous-préfets, Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.





Code postal : 66130			mmune de Corbère)	Code INSEE 66055						
1. Annexe à l'arrêté pre	éfect	oral									
DDTM/SER/2020111-	du	20/04/20	mis à jour	r le							
0004											
2. Situation de la comprévisibles [PPRN]	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·										
La commune est concerné	e par	le périmètre d'un PPI	R N			oui	non	X			
		date	aléa								
Le règlement du PPRN co	mprer	nd des prescriptions d	le travaux		OL	i	non				
Confer le règlement du PP				ité de	s biens existants)						
Les documents de référen	ce sor	nt :									
Doggiou déportemental d	loo rio	augo moiouro (DDB	R#\		Con	sultable s	ur Internet				
Dossier départemental d http://www.pyrenees-orientales.g	ouv.fr/F	Politiques-publiques/Enviro	<u>nnement-eau-ri</u>					X			
technologiques/Risques-naturels	s-et-tecl	hnologiques/Le-DDRM-des	s-Pyrenees-Orie	entales	<u>s</u>						
La commune est concerné	e par	le périmètre d'un auti	re PPR N		ou	i	non	Х			
		date	aléa								
La màmlamant du DDDN as											
Le règlement du PPRN co Confer le règlement du PP				ité de:	OU s biens existants)		non				
Les documents de référen					,						
					Cor	sultable s	sur Internet				
3. Situation de la comi				enti	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	_					
La commune est concerné	e par	le périmètre d'un PPI	≺ M		OL	I	non	X			
		date	aléa								
Le règlement du PPR M co					οι	i	non				
Confer le règlement du PP	,,	•	ion de la vulnéra	abilité	des biens existants)						
Les documents de référen	ce sor	nt:			Cor	sultable s	sur Internet				
					001	Sultable	our internet				
4. Situation de la comi	mune	au regard d'un pl	an de prév	enti	on de risques	technol	ogiques [P	PRT]			
La commune est concerné		•			oı.		non	X			
		date	effet								
Le règlement du PPRT cor	mprop				OL		non				
Confer le règlement du PP				ıbilité (non				
Les documents de référen					,						
5 0'4 4'			/				sur Internet				
5. Situation de la comi sismicité	mune	e au regard du zon	age regien	nent	aire pour la pr	se en co	ompte de la	3			

La commune est située	dans une zone de	sismicité classée					
zone 1	zone 2	zone 3	X	zone 4		zone 5	
Très faible	Faible	Modérée		Moyenne		Forte	
Article D 563-8-1 sur la répar https://www.legifrance.gouv.f. idArticle=LEGIARTI00003000	ir/affichCodeArticle.do;jse 66108&cidTexte=LEGITE	essionid=D6116E9F001F EXT000006074220&cate	F892353CL gorieLien=id	04562814C1CA.t 1&dateTexte=	nternet : <u>plgfr21s_1?</u>		
Carte de zonage du BRGM de http://www.pyrenees-orientale	•	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			dogigues/Pi	saues-naturels-et-	
technologiques/Les-risques-r	naturels/Risque-sismique	2	·			<u>sques-rialureis-et-</u>	
6. Situation de l'imn							
L'immeuble se situe dan		•			oui	X non	
Cartographie du potentiel radioactivite-naturelle/radon/	Pages/5-cartographie-po	tentiel-radon-commune.	<u>aspx</u>			<u>ement/expertises-</u>	
Arrêté du 27 juin 2018 portar https://www.legifrance.gouv.f	r/affichTexte.do?cidTexte	e=JORFTEXT000037131			ie sile .		
7. Information relati							
Le terrain est situé en s					oui	non	X
Aucun secteur d'informa	•	•		artement des	Pyrénées	-orientales	
Les SIS sont en cours o	de consultation dans	s les Pyrénées-Oriei	ntales.				
Site de référence : http://www	w.georisques.gouv.fr/dos	siers/pollution-des-sols-s	is-et-ancien	s-sites-industriel	<u>s</u>		
8. Arrêtés portant o technologique	u ayant porté rec	connaissance de	l'état de	catastroph	e nature	elle ou	
La commune est conce	rnée depuis 1982 pa	ar un ou plusieurs a	rrêtés				
Ces données sont disponible ma_commune_face_aux_risc			aitre_les_ris	<u>cques_pres_de_c</u>	chez_soi/		
		Pièces compléme	entaires				
		Ò	entaires				
9. Cartographie et a					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Extraits de documents	ou de dossiers perme	S attant la localisation de	s immeubi	=	•		
	ou de dossiers perme e (PàC) du 11 juille ınales de synthèse	s ettant la localisation de et 2019 relatif aux re e des risques d'ino	s immeubl	=	•		
Extraits de documents Porter à connaissance cartographies commu	ou de dossiers perme e (PàC) du 11 juille unales de synthèse et de l'État dans les Pyre rientales.gouv.fr/Poli	ettant la localisation de let 2019 relatif aux re le des risques d'ino lénées-Orientales : ltiques-publiques/En	s immeubl ègles de p ndation :	gestion du ri	sque ino	ndation et aux <u>/s-et-</u>	
Extraits de documents Porter à connaissance cartographies commu Consultable sur le site intern http://www.pyrenees-or	ou de dossiers perme e (PàC) du 11 juille unales de synthèse et de l'État dans les Pyre rientales.gouv.fr/Poli s-naturels-et-techno	ettant la localisation de let 2019 relatif aux re le des risques d'ino lénées-Orientales : liques-publiques/En logiques/Porters-a-c	s immeubl ègles de p ndation : vironneme connaissa	gestion du ri ent-eau-risque nce/Le-risque	sque ino	ndation et aux <u>/s-et-</u>	
Extraits de documents Porter à connaissance cartographies commu Consultable sur le site intern http://www.pyrenees-or technologiques/Risques	ou de dossiers perme e (PàC) du 11 juille unales de synthèse et de l'État dans les Pyre rientales.gouv.fr/Poli s-naturels-et-techno R, la cartographie directi	ettant la localisation de let 2019 relatif aux re le des risques d'ino lénées-Orientales : liques-publiques/En logiques/Porters-a-c	s immeubl ègles de p ndation : vironneme connaissa	gestion du ri ent-eau-risque nce/Le-risque	sque ino	ndation et aux <u>/s-et-</u>	
Extraits de documents Porter à connaissance cartographies commu Consultable sur le site intern http://www.pyrenees-or technologiques/Risques Ce PàC intègre l'aléa du PPI	ou de dossiers perme e (PàC) du 11 juille unales de synthèse et de l'État dans les Pyre rientales.gouv.fr/Polii s-naturels-et-techno R, la cartographie directiv e inondation	ettant la localisation de et 2019 relatif aux re e des risques d'ino énées-Orientales : tiques-publiques/En blogiques/Porters-a-d ve inondation et l'atlas de	s immeubli ègles de s ndation : vironnems connaissa es zones ind	gestion du ri ent-eau-risque nce/Le-risque	sque ino	ndation et aux <u> s-et-</u> on	
Extraits de documents Porter à connaissance cartographies commu Consultable sur le site intern http://www.pyrenees-or technologiques/Risques Ce PàC intègre l'aléa du PPI Cartographie directive http://www.pyrenees-oriental	ou de dossiers perme e (PàC) du 11 juille unales de synthèse et de l'État dans les Pyre rientales.gouv.fr/Polit s-naturels-et-techno R, la cartographie directiv e inondation les.gouv.fr/Politiques-pub ndations	ettant la localisation de et 2019 relatif aux re e des risques d'ino énées-Orientales : tiques-publiques/En blogiques/Porters-a-d ve inondation et l'atlas de	s immeubli ègles de s ndation : vironnems connaissa es zones ind	gestion du ri ent-eau-risque nce/Le-risque	sque ino	ndation et aux <u> s-et-</u> on	
Extraits de documents Porter à connaissance cartographies commu Consultable sur le site intern http://www.pyrenees-or technologiques/Risques Ce PàC intègre l'aléa du PPI Cartographie directive http://www.pyrenees-oriental technologiques/Directive-Ino	ou de dossiers perme e (PàC) du 11 juille unales de synthèse et de l'État dans les Pyre rientales.gouv.fr/Polit s-naturels-et-techno R, la cartographie directiv e inondation les.gouv.fr/Politiques-pub ndations dables:	ettant la localisation de la 2019 relatif aux ré des risques d'inorénées-Orientales : tiques-publiques/Environnement-eautiques	s immeublegles de particular de la connection de la conne	gestion du ri	sque ino	ndation et aux <u> s-et-</u> on	
Extraits de documents Porter à connaissance cartographies commu Consultable sur le site intern http://www.pyrenees-or technologiques/Risques Ce PàC intègre l'aléa du PPI Cartographie directive http://www.pyrenees-oriental technologiques/Directive-Ino	ou de dossiers perme e (PàC) du 11 juille unales de synthèse et de l'État dans les Pyre rientales.gouv.fr/Polit s-naturels-et-techno R, la cartographie directiv e inondation les.gouv.fr/Politiques-pub ndations dables:	ettant la localisation de la 2019 relatif aux ré des risques d'inorénées-Orientales : tiques-publiques/Environnement-eautiques	s immeublegles de particular de la connection de la conne	gestion du ri	sque ino	ndation et aux <u> s-et-</u> on	
Extraits de documents Porter à connaissance cartographies commu Consultable sur le site intern http://www.pyrenees-or technologiques/Risques Ce PàC intègre l'aléa du PPI Cartographie directive http://www.pyrenees-oriental technologiques/Directive-Ino	ou de dossiers perme e (PàC) du 11 juille unales de synthèse et de l'État dans les Pyre rientales.gouv.fr/Polit s-naturels-et-techno R, la cartographie directiv e inondation les.gouv.fr/Politiques-pub ndations dables:	ettant la localisation de la 2019 relatif aux ré des risques d'inorénées-Orientales : tiques-publiques/Environnement-eautiques	s immeublegles de particular de la connection de la conne	gestion du ri	sque ino	ndation et aux <u> s-et-</u> on	
Porter à connaissance cartographies commu Consultable sur le site internent http://www.pyrenees-ortechnologiques/Risquestechnologiques/Risquestechnologiques/Risquestechnologiques/Directive-Inochttp://www.pyrenees-oriental technologiques/Directive-Inochttp://www.occitanie.developgestechnologiques/Directive	ou de dossiers perme e (PàC) du 11 juille unales de synthèse et de l'État dans les Pyre rientales.gouv.fr/Polit s-naturels-et-techno R, la cartographie directiv e inondation des.gouv.fr/Politiques-pub ndations dables : pement-durable.gouv.fr/lontaires	ettant la localisation de la 2019 relatif aux ré des risques d'inorénées-Orientales : tiques-publiques/Environnement-eaux liques/Environnement-eaux	s immeuble ègles de e ndation : vironneme connaissa es zones inc	gestion du ri	sque ino	ndation et aux <u> s-et-</u> on	
Extraits de documents Porter à connaissance cartographies commu Consultable sur le site intern http://www.pyrenees-or technologiques/Risques Ce PàC intègre l'aléa du PPI Cartographie directive http://www.pyrenees-oriental technologiques/Directive-Ino Atlas des zones inone http://www.occitanie.develop	ou de dossiers perme e (PàC) du 11 juille unales de synthèse et de l'État dans les Pyre rientales.gouv.fr/Polit s-naturels-et-techno R, la cartographie directiv e inondation des.gouv.fr/Politiques-pub ndations dables : pement-durable.gouv.fr/lontaires	ettant la localisation de la 2019 relatif aux ré des risques d'inorénées-Orientales : tiques-publiques/Environnement-eaux liques/Environnement-eaux	s immeuble ègles de e ndation : vironneme connaissa es zones inc	gestion du ri	sque ino	ndation et aux <u> s-et-</u> on	
Porter à connaissance cartographies commu Consultable sur le site internent http://www.pyrenees-ortechnologiques/Risquestechnologiques/Risquestechnologiques/Risquestechnologiques/Directive-Inochttp://www.pyrenees-oriental technologiques/Directive-Inochttp://www.occitanie.developgestechnologiques/Directive	ou de dossiers perme e (PàC) du 11 juille unales de synthèse et de l'État dans les Pyre rientales.gouv.fr/Polit s-naturels-et-techno R, la cartographie directiv e inondation les.gouv.fr/Politiques-pub ndations dables : pement-durable.gouv.fr/le des Risques ; PER = PI	ettant la localisation de la t 2019 relatif aux re des risques d'inorée des-Orientales : tiques-publiques/Entologiques/Porters-a-cove inondation et l'atlas de la liques/Environnement-es des-atlas-departementaux vww.legifrance.gouv.	s immeuble egles de endation : vironneme connaissa es zones inc au-risques-r -des-zones fr/	gestion du ri	sque ino	ndation et aux	

Le dossier de transmission des informations aux maires sur les risques majeurs pouvant concerner la commune est consultable sur internet à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Transmission-des-informations-aux-maires-TIM

Les éléments d'informations concernant les risques pouvant intéresser la commune sont également disponibles aux adresses suivantes :

Incendie de forêt :

• La commune peut-être concernée par un risque de feux de forêt

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels/Risque-incendie-de-foret

Mouvement de terrain :

- Risque de glissement, d'éboulement, d'effondrement ou de coulée de terrain : http://www.georisques.gouv.fr/connaitre_les_risques_pres_de_chez_soi/ma_commune_face_aux_risques/rapport?codeInsee=66055
- Mouvements différentiels de terrain lié au phénomène de retrait gonflement des argiles : https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/donnees#/dpt/66/com/66055

Date d'élaboration de la présente fiche : 20 mars 2020



Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Eau et Risques

Unité Prévention des risques

Dossier suivi par: Magali GANIER

04.68.38.10.54 04.68.38.10.59 *****: magali.ganier @pyrenees-orientales.gouv.fr Perpignan, le 20 AVR. 2020

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°DDTM/SER/2020/1/1 - 0005

relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de Corbère-les-Cabanes

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français;

VU l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2019365-0002 du 31/12/2019 fixant la liste des communes soumises à l'obligation d'information prévue à l'article L 125-5 du code de l'environnement;

VU le porter à connaissance relatif aux règles de gestion du risque inondation ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer ;

+33 (0)4.68.38.12.34 / +33 (0)4.68.38.11.29

horaires d'ouverture 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Article 1:

Les documents nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Corbère-les-Cabanes comprend la mention des risques naturels et technologiques pris en compte, la cartographie des zones exposées, l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer, le lien internet de la liste actualisée des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique et le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Il est librement consultable en mairie **de Corbère-les-Cabanes**, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales (DDTM) et accessible depuis le site internet des services de l'État dans le département à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires-IAL/Dossier-communal-d-information

Le document communal d'information sera mis à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

Article 2:

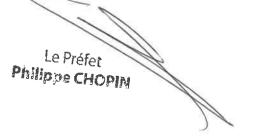
Une copie du présent arrêté et du document communal d'information qui lui est annexé est adressée au maire de la commune de Corbère-les-Cabanes et à la Chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie. L'affichage en mairie est justifié par un certificat d'affichage du maire transmis à la DDTM des Pyrénées-Orientales – Service Eau et Risques – Prévention des risques naturels – 2 rue Jean Richepin – BP 50909 – 66020 PERPIGNAN CEDEX.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et fera l'objet d'un avis de publication dans le journal L'Indépendant.

Article 3:

Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture, Messieurs les Sous-préfets, Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.





Code postal : 66130			mmune de e-les-Cal		es	Code INSEE					
1. Annexe à l'arrêté pr	éfect	oral									
DDTM/SER/2020111-	du	20/04/20	mis à jou	r le							
0005											
2. Situation de la comprévisibles [PPRN]	<u> </u>										
La commune est concerné	e par	le périmètre d'un PPI	R N			oui		non	X		
		date	aléa								
Le règlement du PPRN co	mprer	nd des prescriptions d	le travaux			oui		non			
Confer le règlement du PP	R (pas	de mesures de réduction		lité de	s biens existan	ts)					
Les documents de référen	ce sor	nt :				Canaul	رم مامامه	ır Internet			
Dossier départemental d	les ris	ques maieurs (DDR	M)			Consu	itable st	ır internet			
http://www.pyrenees-orientales.g	ouv.fr/F	Politiques-publiques/Enviro	<u>onnement-eau-r</u>	risques	s-naturels-et-				X		
technologiques/Risques-naturels	s-et-teci	nnologiques/Le-DDRM-des	<u>s-Pyrenees-Orie</u>	entale.	<u>S</u>						
La commune est concerné	e par	le périmètre d'un aut	re PPR N			oui		non	X		
		date	aléa								
Le règlement du PPRN co	mprer	nd des prescriptions d	le travaux			oui		non			
Confer le règlement du PP				lité de	s biens existan	ts)					
Les documents de référen	ce sor	nt :				_	16 1 1				
						Consu	iltable s	ur Internet			
3. Situation de la comi	mune	au regard d'un p	lan de prév	/enti	ion des ris	aues n	niniers	[PPRM]			
La commune est concerné						oui		non	Х		
		date	aléa								
Le règlement du PPR M co	omore	nd des prescriptions	de travaliv			oui		non			
Confer le règlement du PP				abilité	des biens exis			11011			
Les documents de référen	ce sor	nt :									
						Consu	ltable s	ur Internet			
4 Cituation de la com-			المسام المسا		lan da vlad	40	م ا م ما م	eieuss ID	DDTI		
4. Situation de la comi La commune est concerné		•		/enu	ion de risq	ues te oui	CHHOIO	non	X		
La commune est concerne	e pai	· ·				Oui		11011	^		
		date	effet								
Le règlement du PPRT coi				abilit#	doe bione evict	oui		non			
Confer le règlement du PP Les documents de référen			on de la vuinera	aDIIITE	ues diens exist	ants)					
200 GOOGHIOHIO GE FEIEREI	301					Consu	ltable s	ur Internet			
5. Situation de la com sismicité	mune	au regard du zon	age régler	nent	aire pour	a prise	en co	mpte de la	3		

La commune est sit	uée dans une zone de	sismicité classée					
zone 1	zone 2	zone 3	X	zone 4		zone 5	
Très faible	Faible	Modérée		Moyenne		Forte	
https://www.legifrance.go	répartition des communes er ouv.fr/affichCodeArticle.do:js 030066108&cidTexte=LEGIT	sessionid=D6116E9F001F	-892353C	D4562814C1CA.tpl		<u>1?</u>	
	GM disponible sur le site inte						
_	entales.gouv.fr/Politiques-pu	•			aiaues/l	Risaues-naturels-et-	
	ues-naturels/Risque-sismiqu				<i>3-4</i>		
	immeuble au regard						
	dans une commune à	•			ou		X
	el radon par commune consu don/Pages/5-cartographie-p			r/FR/connaissances	<u>/Enviroi</u>	nnement/expertises-	
Arrêté du 27 juin 2018 p	ortant délimitation des zones	s à potentiel radon du terri	toire franç		site :		
https://www.legifrance.go	ouv.fr/affichTexte.do?cidText	te=JORFTEXT000037131	346&categ	gorieLien=id			
7. Information re	lative à la pollution	de sols					
	en secteur d'informatio			OL	ıi	non	Χ
	ormation sur les sols (S	, ,	ns le dép	artement des P	yrénée	s-orientales	
Les SIS sont en cou	urs de consultation dan	s les Pyrénées-Orier	tales.				
Site de référence : http://	//www.georisques.gouv.fr/dos	ssiers/pollution-des-sols-s	s-et-ancie	ns-sites-industriels			
8. Arrêtés portantechnologique	it ou ayant porté re	connaissance de l	'état de	e catastrophe	natui	elle ou	
La commune est co	ncernée depuis 1982 p	oar un ou plusieurs ar	rêtés				
	nibles sur le site : http://www		nitre_les_r	isques_pres_de_che	ez_soi/		
ma_commune_race_aux	<pre>c_risques/rapport?codeInsee</pre>	<u>==00050</u>					
		Pièces compléme	ntaires				
		Pièces compléme	ntaires				
9. Cartographie	et autres document	· ·	ntaires				
Extraits de docume	ents ou de dossiers perm	s ettant la localisation de	s immeub	oles au regard des	-		
Extraits de docume Porter à connaissa cartographies con		s ettant la localisation de et 2019 relatif aux rè e des risques d'inor	s immeut gles de	oles au regard des gestion du riso	-		
Extraits de docume Porter à connaissa cartographies con Consultable sur le site in	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyl	ettant la localisation de et 2019 relatif aux rè e des risques d'inor rénées-Orientales :	s immeub gles de adation	oles au regard des gestion du riso :	que in	ondation et aux	
Extraits de docume Porter à connaissa cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyrenee.	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès	ettant la localisation de et 2019 relatif aux rè e des risques d'inor rénées-Orientales :	s immeub gles de idation	oles au regard des gestion du risc : nent-eau-risques	que in	ondation et aux e/s-et-	
Extraits de docume Porter à connaissa cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyrenee. technologiques/Rise	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyn s-orientales.gouv.fr/Pol ques-naturels-et-techne	ettant la localisation de et 2019 relatif aux rè e des risques d'inor rénées-Orientales : litiques-publiques/Envologiques/Porters-a-c	s immeub gles de idation vironnem onnaiss	oles au regard des gestion du risc : nent-eau-risques ance/Le-risque-i	que in	ondation et aux e/s-et-	
Extraits de docume Porter à connaissa cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyrenee. technologiques/Rise	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyl s-orientales.gouv.fr/Pol	ettant la localisation de et 2019 relatif aux rè e des risques d'inor rénées-Orientales : litiques-publiques/Envologiques/Porters-a-c	s immeub gles de idation vironnem onnaiss	oles au regard des gestion du risc : nent-eau-risques ance/Le-risque-i	que in	ondation et aux e/s-et-	
Extraits de docume Porter à connaissa cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyrenee. technologiques/Rise	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyl s-orientales.gouv.fr/Pol ques-naturels-et-techne u PPR, la cartographie direct	ettant la localisation de et 2019 relatif aux rè e des risques d'inor rénées-Orientales : litiques-publiques/Envologiques/Porters-a-c	s immeub gles de idation vironnem onnaiss	oles au regard des gestion du risc : nent-eau-risques ance/Le-risque-i	que in	ondation et aux e/s-et-	
Porter à connaissa cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyrenee.technologiques/Risc Ce PàC intègre l'aléa du Cartographie directions	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyl s-orientales.gouv.fr/Pol ques-naturels-et-techne n PPR, la cartographie direct	ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inor rénées-Orientales : litiques-publiques/Envologiques/Porters-a-c	s immeub gles de ndation vironnem onnaiss s zones in	oles au regard des gestion du riso : nent-eau-risques ance/Le-risque-i	que ind -natur nonda	ondation et aux els-et- tion	
Porter à connaissa cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyrenee.technologiques/Risc Ce PàC intègre l'aléa du Cartographie directions	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyl s-orientales.gouv.fr/Pol ques-naturels-et-techne u PPR, la cartographie direct ctive inondation	ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inor rénées-Orientales : litiques-publiques/Envologiques/Porters-a-c	s immeub gles de ndation vironnem onnaiss s zones in	oles au regard des gestion du riso : nent-eau-risques ance/Le-risque-i	que ind -natur nonda	ondation et aux els-et- tion	
Extraits de docume Porter à connaissa cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyrenee. technologiques/Rise Ce PàC intègre l'aléa du Cartographie direc http://www.pyrenees-orie	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyl s-orientales.gouv.fr/Pol ques-naturels-et-techne u PPR, la cartographie direct ctive inondation	ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inor rénées-Orientales : litiques-publiques/Envologiques/Porters-a-c	s immeub gles de ndation vironnem onnaiss s zones in	oles au regard des gestion du riso : nent-eau-risques ance/Le-risque-i	que ind -natur nonda	ondation et aux els-et- tion	
Extraits de docume Porter à connaissa cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyrenee. technologiques/Rise Ce PàC intègre l'aléa du Cartographie direc http://www.pyrenees-orie	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyr s-orientales.gouv.fr/Pol ques-naturels-et-techne u PPR, la cartographie direct ctive inondation	ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inor rénées-Orientales : litiques-publiques/Envologiques/Porters-a-c	s immeub gles de ndation vironnem onnaiss s zones in	oles au regard des gestion du riso : nent-eau-risques ance/Le-risque-i	que ind -natur nonda	ondation et aux els-et- tion	
Extraits de docume Porter à connaissa cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyrenee. technologiques/Rist Ce PàC intègre l'aléa du Cartographie direc http://www.pyrenees-orie technologiques/Directive Atlas des zones in	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyr s-orientales.gouv.fr/Pol ques-naturels-et-techne u PPR, la cartographie direct ctive inondation entales.gouv.fr/Politiques-pu e-Inondations	ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inor rénées-Orientales : litiques-publiques/Envologiques/Porters-a-c tive inondation et l'atlas de bliques/Environnement-ea	s immeub gles de idation vironnem onnaiss s zones in u-risques-	ples au regard des gestion du riso : nent-eau-risques ance/Le-risque-i nondables	-natun -natun nonda giques/i	els-et- tion	
Extraits de docume Porter à connaissa cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyrenee. technologiques/Rist Ce PàC intègre l'aléa du Cartographie direc http://www.pyrenees-orie technologiques/Directive Atlas des zones in	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyr s-orientales.gouv.fr/Pol ques-naturels-et-techne u PPR, la cartographie direct ctive inondation	ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inor rénées-Orientales : litiques-publiques/Envologiques/Porters-a-c tive inondation et l'atlas de bliques/Environnement-ea	s immeub gles de idation vironnem onnaiss s zones in u-risques-	ples au regard des gestion du riso : nent-eau-risques ance/Le-risque-i nondables	-natun -natun nonda giques/i	els-et- tion	
Extraits de docume Porter à connaissa cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyrenee. technologiques/Rist Ce PàC intègre l'aléa du Cartographie direc http://www.pyrenees-orie technologiques/Directive Atlas des zones in	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyr s-orientales.gouv.fr/Pol ques-naturels-et-techne u PPR, la cartographie direct ctive inondation entales.gouv.fr/Politiques-pu e-Inondations	ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inor rénées-Orientales : litiques-publiques/Envologiques/Porters-a-c tive inondation et l'atlas de bliques/Environnement-ea	s immeub gles de idation vironnem onnaiss s zones in u-risques-	ples au regard des gestion du riso : nent-eau-risques ance/Le-risque-i nondables	-natun -natun nonda giques/i	els-et- tion	
Extraits de docume Porter à connaissa cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyrenee. technologiques/Rist Ce PàC intègre l'aléa du Cartographie direc http://www.pyrenees-orie technologiques/Directive Atlas des zones in	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyr s-orientales.gouv.fr/Pol ques-naturels-et-techne u PPR, la cartographie direct ctive inondation entales.gouv.fr/Politiques-pu e-Inondations	ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inor rénées-Orientales : litiques-publiques/Envologiques/Porters-a-c tive inondation et l'atlas de bliques/Environnement-ea	s immeub gles de idation vironnem onnaiss s zones in u-risques-	ples au regard des gestion du riso : nent-eau-risques ance/Le-risque-i nondables	-natun -natun nonda giques/i	els-et- tion	
Extraits de docume Porter à connaissa cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyrenee. technologiques/Rist Ce PàC intègre l'aléa du Cartographie direc http://www.pyrenees-orie technologiques/Directive Atlas des zones in	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyr s-orientales.gouv.fr/Pol ques-naturels-et-techne u PPR, la cartographie direct ctive inondation entales.gouv.fr/Politiques-pu e-Inondations	ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inor rénées-Orientales : litiques-publiques/Envologiques/Porters-a-c tive inondation et l'atlas de bliques/Environnement-ea	s immeub gles de idation vironnem onnaiss s zones in u-risques-	ples au regard des gestion du riso : nent-eau-risques ance/Le-risque-i nondables	-natun -natun nonda giques/i	els-et- tion	
Porter à connaissa cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyreneestechnologiques/Rise Ce PàC intègre l'aléa du Cartographie directechnologiques/Directive Atlas des zones in http://www.occitanie.dev	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyr s-orientales.gouv.fr/Pol ques-naturels-et-techne u PPR, la cartographie direct ctive inondation entales.gouv.fr/Politiques-pu e-Inondations	ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inor rénées-Orientales : litiques-publiques/Envologiques/Porters-a-c tive inondation et l'atlas de bliques/Environnement-ea	gles de	ples au regard des gestion du riso : nent-eau-risques ance/Le-risque-i nondables	-natun -natun nonda giques/i	els-et- tion	
Porter à connaissa cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyreneestechnologiques/Rise Ce PàC intègre l'aléa du Cartographie directechnologiques/Directive Atlas des zones in http://www.occitanie.dev	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyr s-orientales.gouv.fr/Pol ques-naturels-et-techne u PPR, la cartographie direct ctive inondation entales.gouv.fr/Politiques-pue-lnondations	ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inor rénées-Orientales : litiques-publiques/Envologiques/Porters-a-c tive inondation et l'atlas de bliques/Environnement-ea	gles de	ples au regard des gestion du riso : nent-eau-risques ance/Le-risque-i nondables	-natun -natun nonda giques/i	els-et- tion	
Porter à connaissa cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyrenee.technologiques/Risa Ce PàC intègre l'aléa du Cartographie directechnologiques/Directives Atlas des zones in http://www.occitanie.dev 10. Textes régler Disponibles sur le serveres	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyr s-orientales.gouv.fr/Pol ques-naturels-et-techne u PPR, la cartographie direct ctive inondation entales.gouv.fr/Politiques-pue-lnondations	ettant la localisation de et 2019 relatif aux rè e des risques d'inor rénées-Orientales : litiques-publiques/Envologiques/Porters-a-ctive inondation et l'atlas de bliques/Environnement-eachiques/Env	gles de	ples au regard des gestion du riso : nent-eau-risques ance/Le-risque-i condables naturels-et-technolo	-natum -natum nonda giques/i	els-et- tion	

Le dossier de transmission des informations aux maires sur les risques majeurs pouvant concerner la commune est consultable sur internet à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Transmission-des-informations-aux-maires-TIM

Les éléments d'informations concernant les risques pouvant intéresser la commune sont également disponibles aux adresses suivantes :

Incendie de forêt :

• La commune peut-être concernée par un risque de feux de forêt

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels/Risque-incendie-de-foret

Mouvement de terrain :

- Risque de glissement, d'éboulement, d'effondrement ou de coulée de terrain : http://www.georisques.gouv.fr/connaitre_les_risques_pres_de_chez_soi/ma_commune_face_aux_risques/rapport?codeInsee=66056
- Mouvements différentiels de terrain lié au phénomène de retrait gonflement des argiles : https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/donnees#/dpt/66/com/66056

Date d'élaboration de la	présente fiche :	20 mars 2020



Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Eau et Risques

Unité Prévention des risques

Dossier suivi par Magali GANIER

04.68.38.10.54 04.68.38.10.59 magali.ganier @pyrenees-orientales.gouv.fr Perpignan, le 2 0 AVR. 2020

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°DDTM/SER/2020 - 0006

relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de Corneilla-de-Conflent

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27;

VU le décret nº 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français;

VU l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2019365-0002 du 31/12/2019 fixant la liste des communes soumises à l'obligation d'information prévue à l'article L 125-5 du code de l'environnement;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer ;

Adresse Postale: 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone / Télécopie :

+33 (0)4.68,38,12.34 / +33 (0)4.68,38,11.29 horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Renseignements:

Internet: www.pyrenees-orientales.gouv.fr Courriel : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

Article 1:

Les documents nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Corneilla-de-Conflent comprend la mention des risques naturels et technologiques pris en compte, la cartographie des zones exposées, l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer, le lien internet de la liste actualisée des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique et le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Il est librement consultable en mairie de Corneilla-de-Conflent, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales (DDTM) et accessible depuis le site internet des services de l'État dans le département à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires-IAL/Dossier-communal-d-information

Le document communal d'information sera mis à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

Article 2:

Une copie du présent arrêté et du document communal d'information qui lui est annexé est adressée au maire de la commune de Corneilla-de-Conflent et à la Chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie. L'affichage en mairie est justifié par un certificat d'affichage du maire transmis à la DDTM des Pyrénées-Orientales – Service Eau et Risques – Prévention des risques naturels – 2 rue Jean Richepin – BP 50909 – 66020 PERPIGNAN CEDEX.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et fera l'objet d'un avis de publication dans le journal L'Indépendant.

Article 3:

Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture, Messieurs les Sous-préfets, Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet Philippe CHOPIM



Code postal : 66820				ommune de Code INSEE : 66057						
	, e .									
1. Annexe à l'arrêté pr	éfect	oral								
DDTM/SER/2020111- 0006	du	20)/04/20	mis à jou	ır le					
2. Situation de la comi	mune	au rega	ard d'un ou	ı plusieur	s nla	ıns de pré	vention	de ris	aues natu	ırels
prévisibles [PPRN]		our rege		, practical	о р.о			0.0	quoo mato	0.0
La commune est concerné	e par	le périmè	etre d'un PPF	R N			oui		X non	
PER approuvé valant F	PR	date	06/05/91	aléa		Inondatio	n + mou	vemen	t de terrain	
Le règlement du PPRN co	mprer	nd des pre	escriptions d	e travaux			oui		non	X
Confer le règlement du PP	R (pas	s de mesure	s de réduction	de la vulnérab	ilité de	s biens exista	nts)			
Les documents de référen Plan d'Exposition aux Ri			Dlan do Brós	ontion do	. Dic	anoc				
(rapport de présentation										
des aléas) http://www.pyrenees-orientales.g	ouv fr/l	Politiques n	ubliques/Enviro	nnement eau	ricaue	s naturals at	Consul	table su	ır Internet	х
technologiques/Risques-naturels	s-et-teci	hnologiques	:/IAL-Informatio							
Dossier-communal-d-information	VCORN	NEILLA-DE-0	<u>CONFLENT</u>							
Dossier départemental d http://www.pyrenees-orientales.g					ricaue	s naturals at				х
technologiques/Risques-naturels										
La commune est concerné	e par	le périmè	tre d'un autr	e PPR N			oui		non	X
		date		aléa						
Le règlement du PPRN co	mprer	nd des pre	escriptions d	e travaux			oui		non	
Confer le règlement du PP					ilité de	s biens exista				
Les documents de référen	ce soi	nt :								
							Consu	Itable s	ur Internet	
3. Situation de la comi	mune	all rena	ard d'un ni	an de nré	venti	ion des ric	m sauns	niniers	[PPRM]	
La commune est concerné					VOII	1011 403 11	oui		non	Х
	- 1	date		aléa						
Leave and the DDD Mark										
Le règlement du PPR M co Confer le règlement du PP					rabilité	des biens exi	oui stants)		non	
Les documents de référen				511 5 5 15 151115		200 210110 071				
							Consu	ltable s	ur Internet	
4. Situation de la comi					venti	ion de risc	•	chnolo	-	
La commune est concerné	e par	le périmè	etre d'un PPF				oui		non	X
		date		effet						
Le règlement du PPRT cor Confer le règlement du PP					abilité	des biens exis	oui stants)		non	

Les documents de référence sont : Consultable sur Internet
5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité
La commune est située dans une zone de sismicité classée
zone 1 zone 2 zone 3 X zone 4 zone 5
Très faible Faible Modérée Moyenne Forte
Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité disponible sur le site internet : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do:jsessionid=D6116E9F001FF892353CD4562814C1CA.tplgfr21s_1? idArticle=LEGIARTI000030066108&cidTexte=LEGITEXT000006074220&categorieLien=id&dateTexte=
Carte de zonage du BRGM disponible sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales :
http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels/Risque-sismique
6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui X non
Cartographie du potentiel radon par commune consultable sur le site : https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx
Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français disponible sur le site : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037131346&categorieLien=id
7. Information relative à la pollution de sols
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui non X
Aucun secteur d'information sur les sols (SIS) n'a été arrêté dans le département des Pyrénées-orientales
Les SIS sont en cours de consultation dans les Pyrénées-Orientales.
Site de référence : http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/pollution-des-sols-sis-et-anciens-sites-industriels
8. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique
La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés
Ces données sont disponibles sur le site : http://www.georisques.gouv.fr/connaitre_les_risques_pres_de_chez_soi/ma_commune_face_aux_risques/rapport?codelnsee=66057
Pièces complémentaires
9. Cartographie et autres documents
Extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus
Extracte de decamente en de decenir permettant la recamentaria des minimentes da regula des meques encedade
Cartographie directive inondation
http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-
technologiques/Directive-Inondations
Atlas des zones inondables :
http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/les-atlas-departementaux-des-zones-inondables-adzi-r507.html
10. Textes réglementaires
Disponibles sur le site Légifrance : https://www.legifrance.gouv.fr/
Disponisies out to site Leginance . <u>Intpos//www.leginance.gouv.n/</u>
DDD = Dian do Drávantian dos Dianusos DED = Dian diEstracitian con victores y DOS Dian dos confessos y busy victores DIII S
PPR = Plan de Prévention des Risques ; PER = Plan d'Exposition aux risques ; PSS= Plan des surfaces submersibles ; R III-3 = cartographie des risques selon la procédure R11-3 du code de l'Urbanisme

Le dossier de transmission des informations aux maires sur les risques majeurs pouvant concerner la commune est consultable sur internet à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Transmission-des-informations-aux-maires-TIM

Les éléments d'informations concernant les risques pouvant intéresser la commune sont également disponibles aux adresses suivantes :

Incendie de forêt :

• La commune peut-être concernée par un risque de feux de forêt

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels/Risque-incendie-de-foret

Risque minier : La commune fait l'objet d'un Porté à connaissance du risque minier.

Avalanche:

• Risque avalanche : La commune fait l'objet d'un Porté à connaissance de risque d'avalanche

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels/Risque-avalanche

Transport de matières dangereuses et risque de rupture de barrage :

• Risque de transport de matières dangereuses :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-technologiques/Transport-de-matieres-dangereuses

• Risque de rupture de barrage et de digues :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-technologiques/Rupture-de-barrage

Mouvement de terrain :

- Risque de glissement, d'éboulement, d'effondrement ou de coulée de terrain : http://www.georisques.gouv.fr/connaitre_les_risques_pres_de_chez_soi/ma_commune_face_aux_risques/rapport?codeInsee=66057
- Mouvements différentiels de terrain lié au phénomène de retrait gonflement des argiles : https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/donnees#/dpt/66/com/66057

Date d'élaboration de la présente fiche :	20 mars 2020



Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service Eau et Risques

Unité Prévention des risques

Dossier suivi par : Magali GANIER

■: 04.68.38.10.54
 ■: 04.68.38.10.59
 ■: magali.ganier
 @pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 2 0 AVR. 2020

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°DDTM/SER/2020 MM - 0007

relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de Corneilla-la-Rivière

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2019365-0002 du 31/12/2019 fixant la liste des communes soumises à l'obligation d'information prévue à l'article L 125-5 du code de l'environnement ;

VU le porter à connaissance relatif aux règles de gestion du risque inondation;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer ;

1/2

Article 1:

Les documents nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Corneilla-la-Rivière comprend la mention des risques naturels et technologiques pris en compte, la cartographie des zones exposées, l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer, le lien internet de la liste actualisée des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique et le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Il est librement consultable en mairie de Corneilla-la-Rivière, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales (DDTM) et accessible depuis le site internet des services de l'État dans le département à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires-IAL/Dossier-communal-d-information

Le document communal d'information sera mis à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

Article 2:

Une copie du présent arrêté et du document communal d'information qui lui est annexé est adressée au maire de la commune de Corneilla-la-Rivière et à la Chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie. L'affichage en mairie est justifié par un certificat d'affichage du maire transmis à la DDTM des Pyrénées-Orientales – Service Eau et Risques – Prévention des risques naturels – 2 rue Jean Richepin – BP 50909 – 66020 PERPIGNAN CEDEX.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et fera l'objet d'un avis de publication dans le journal L'Indépendant.

Article 3:

Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture, Messieurs les Sous-préfets, Madame le Maire et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet Philippe CHOPIN



Code postal : 66550			Cor Corneil	nmune d Ia-Ia-R i		re	Code INSEE 66058					
1. Annexe à l'arrêté pr	éfect	oral										
DDTM/SER/2020111-	du	20	0/04/20	mis à jou	ır le							
0007												
2. Situation de la comprévisibles [PPRN]	2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRN]											
La commune est concerné	ée par	le périmé	ètre d'un PPR	. N			oui		X non			
PPR approuvé		date	29/09/14	aléa		Inondatio	n + Mou	vemen	t de terrain			
Le règlement du PPRN co	mpren	ıd des pr	escriptions de	e travaux			oui		non	Х		
Confer le règlement du PF					ilité de	s biens exista						
Les documents de référen				,								
PPR (rapport de présent carte des aléas)	ation,	regieme	ent, carte du	zonage re	giem	entaire,						
http://www.pyrenees-orientales.g							Consul	table sı	ur Internet	Х		
technologiques/Risques-naturels Dossier-communal-d-information				<u>n-Acquereurs</u>	-Locata	aires/						
Dossier départemental d	lae rie	aue ma	aioure (DDRN	л\								
http://www.pyrenees-orientales.c	gouv.fr/F	Politiques-p	oubliques/Enviror	<u>nnement-eau-</u>						Х		
technologiques/Risques-naturels	s-et-tech	nologique	<u>s/Le-DDRM-des-</u>	- <u>Pyrenees-Or</u>	ientale	<u>S</u>						
La commune est concerné	e par	le périmé	ètre d'un autre	e PPR N			oui		non	X		
		date		aléa								
Le règlement du PPRN co	mnren	ıd des nr	rescriptions de	e travaux			oui		non			
Confer le règlement du PF					ilité de	s biens exista						
Les documents de référen	ce sor	nt:										
							Consu	Itable s	ur Internet			
2 Situation do la com	muno	au rog	ard d'un pla	an do pró	vont	ion dos ri	eauce n	ainiara	· [DDDM1			
3. Situation de la com La commune est concerné		_			vent	ion des m	oui	IIIIIers	non	Х		
La commune est concerne	oc pai						Oui		11011			
		date		aléa								
Le règlement du PPR M co Confer le règlement du PF					rabilitá	dos bions ovi	OUİ		non			
Les documents de référen			sures de reductio	ni de la vullie	Tabilite	des biells exi	istailts)					
	00 00.						Consu	Itable s	ur Internet			
4. Situation de la com		_			vent	ion de ris	ques te	chnolo	ogiques [P	PRT]		
La commune est concerné	e par	le périme	ètre d'un PPR	R T			oui		non	X		
		date		effet								
Le règlement du PPRT co							oui		non			
Confer le règlement du PF			ures de réduction	n de la vulné	abilité	des biens exis	stants)					
Les documents de référen	ce sor	nt :										

5. Situation de la con	nmune au rega	rd du zonac	ae réalen	nentaire			sur Internet ompte de la	l
sismicité			90.09.0		, pos is. p.			-
La commune est située d	ans une zone de	sismicité clas	ssée					
zone 1	zone 2	zor	ne 3	X	zone 4		zone 5	
Très faible	Faible	Me	odérée		Moyenne		Forte	
Article D 563-8-1 sur la répartit https://www.legifrance.gouv.fr/a idArticle=LEGIARTI000030066	affichCodeArticle.do;js	sessionid=D6116	6E9F001FF8	92353CD45	562814C1CA.tp			
Carte de zonage du BRGM dis	ponible sur le site inte	ernet de l'État da	ans les Pyrén	ées-Orienta	ales :			
http://www.pyrenees-orientales technologiques/Les-risques-na			nement-eau-r	<u>isques-natu</u>	urels-et-technol	ogiques/Risc	ques-naturels-et-	
6. Situation de l'imme	euble au regard	d du zonage	e réglem	entaire a	à potentiel	radon		
L'immeuble se situe dans	une commune à	potentiel rad	lon classée	e en nivea	au 3	oui	X non	
Cartographie du potentiel radoi radioactivite-naturelle/radon/Pa	iges/5-cartographie-po	otentiel-radon-co	ommune.asp.	<u>x</u>			ment/expertises-	
Arrêté du 27 juin 2018 portant on https://www.legifrance.gouv.fr/a						e site :		
7. Information relative	e à la pollution	de sols						
Le terrain est situé en se	cteur d'information	n sur les sols	(SIS)		0	ui	non	X
Aucun secteur d'informat	ion sur les sols (S	SIS) n'a été ai	rrêté dans	le départ	ement des F	yrénées-	orientales	
Les SIS sont en cours de	consultation dan	s les Pyrénée	es-Orienta	les.				
Site de référence : http://www.g	georisques.gouv.fr/dos	ssiers/pollution-d	des-sols-sis-e	et-anciens-s	sites-industriels			
8. Arrêtés portant ou technologique	ayant porté red	connaissan	nce de l'é	tat de c	atastrophe	e naturel	le ou	
La commune est concerr								
Ces données sont disponibles ma_commune_face_aux_risqu			uv.fr/connaitro	e_les_risqu	es_pres_de_cl	nez_soi/		
		Pièces con	nplément	taires				
9. Cartographie et au	tres document	'						
Extraits de documents ou			sation des ir	nmeuhles	au regard de	e rienues e	ncourus	
Porter à connaissance	(PàC) du 11 juille	et 2019 relati	if aux règl	es de ge				[
cartographies commun Consultable sur le site internet				ation :				
http://www.pyrenees-orie technologiques/Risques-	•		•					
Ce PàC intègre l'aléa du PPR,	la cartographie direct	ive inondation et	t l'atlas des z	ones inona	lables			
Cartographie directive	inondation							
http://www.pyrenees-orientales technologiques/Directive-Inonc		bliques/Environn	<u>nement-eau-r</u>	isques-natu	urels-et-technol	ogiques/Riso	ques-naturels-et-	
Atlas des zones inonda	bles :							
http://www.occitanie.developpe	ment-durable.gouv.fr/	/les-atlas-departe	ementaux-de	s-zones-ind	ondables-adzi-r	507.html		
40 Toutes of I	-!							
10. Textes réglement								
Disponibles sur le site Lé	gifrance : <u>https://v</u>	www.legifrand	ce.gouv.fr/					
PPR = Plan de Prévention de cartographie des risques sel					Plan des surfa	ces submei	rsibles ; R III-3 =	

Le dossier de transmission des informations aux maires sur les risques majeurs pouvant concerner la commune est consultable sur internet à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Transmission-des-informations-aux-maires-TIM

Les éléments d'informations concernant les risques pouvant intéresser la commune sont également disponibles aux adresses suivantes :

Incendie de forêt :

La commune peut-être concernée par un risque de feux de forêt

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels/Risque-incendie-de-foret

Risque de rupture de barrage :

• Risque de rupture de barrage :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-technologiques/Rupture-de-barrage

Mouvement de terrain :

- Risque de glissement, d'éboulement, d'effondrement ou de coulée de terrain : http://www.georisques.gouv.fr/connaitre_les_risques_pres_de_chez_soi/ma_commune_face_aux_risques/rapport?codeInsee=66058
- Mouvements différentiels de terrain lié au phénomène de retrait gonflement des argiles : https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/donnees#/dpt/66/com/66058

Date d'élaboration de la présente fiche :	20 mars 2020
bato a ciaboration ac la procente none:	ZO IIIGIO ZOZO



Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service Eau et Risques

Unité Prévention des risques

Dossier suivi par Magali GANIER

1 04.68.38.10.54
 2 04.68.38.10.59
 3 magali.ganier
 4 magali.ganier
 4 magali.ganier

Perpignan, le 20 AVR. 2020

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°DDTM/SER/2020M4 - 0008

relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de Corneilla-del-Vercol

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2019365-0002 du 31/12/2019 fixant la liste des communes soumises à l'obligation d'information prévue à l'article L 125-5 du code de l'environnement ;

VU le porter à connaissance relatif aux règles de gestion du risque inondation ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer ;

Article 1:

Les documents nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Corneilla-del-Vercol comprend la mention des risques naturels et technologiques pris en compte, la cartographie des zones exposées, l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer, le lien internet de la liste actualisée des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique et le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Il est librement consultable en mairie de Corneilla-del-Vercol, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales (DDTM) et accessible depuis le site internet des services de l'État dans le département à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires-IAL/Dossier-communal-d-information

Le document communal d'information sera mis à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

Article 2:

Une copie du présent arrêté et du document communal d'information qui lui est annexé est adressée au maire de la commune de Corneilla-del-Vercol et à la Chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie. L'affichage en mairie est justifié par un certificat d'affichage du maire transmis à la DDTM des Pyrénées-Orientales – Service Eau et Risques – Prévention des risques naturels – 2 rue Jean Richepin – BP 50909 – 66020 PERPIGNAN CEDEX.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et fera l'objet d'un avis de publication dans le journal L'Indépendant.

Article 3:

Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture, Messieurs les Sous-préfets, Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.





Code postal : 66200	Co	Code INSEE : 66059		:			
1. Annexe à l'arrêté préfe							
DDTM/SER/2020111- 0008	du 20/04/20	mis à jou	ır le				
0000							
2. Situation de la commu prévisibles [PPRN]	une au regard d	'un ou plusieur	s plans	s de préventior	de ris	ques natu	irels
La commune est concernée	par le périmètre d'u	un PPR N		oui		non	X
	date	aléa					
Le règlement du PPRN comp	prend des prescrip	tions de travaux		oui		non	
Confer le règlement du PPR		duction de la vulnérab	ilité des b	iens existants)			
Les documents de référence	sont:			Concul	table cu	r Internet	
Dossier départemental des	s risques majeurs	(DDRM)		Corisu	table su	i iiiteiiiet	
http://www.pyrenees-orientales.gou technologiques/Risques-naturels-et	ıv.fr/Politiques-publique	<u>s/Environnement-eau-</u>	<u>risques-na</u>	aturels-et-			X
			<u>critares</u>				
La commune est concernée	par le périmètre d'u	un autre PPR N		oui		non	X
	date	aléa					
Le règlement du PPRN comp				oui		non	
Confer le règlement du PPR		duction de la vulnérab	ilité des b	iens existants)			
Les documents de référence	sont:			Consu	ltahle si	ur Internet	
				001130	itabic st	ii iiitoiiiot	
3. Situation de la commi	une au regard d'	un plan de pré	ventior	n des risques n	niniers	[PPRM]	
La commune est concernée	par le périmètre d'u	un PPR M		oui		non	X
	date	aléa					
Le règlement du PPR M com	nprend des prescrip	otions de travaux		oui		non	
Confer le règlement du PPR		e réduction de la vulné	rabilité de	es biens existants)			
Les documents de référence	sont:			Conou	ltable a	ır Internet	
				Corisu	ilable St	ıı internet	
4. Situation de la commi	une au regard d	un plan de pré	ventior	n de risques te	chnolo	giques [P	PRT]
La commune est concernée	par le périmètre d'u	un PPR T		oui		non	X
	date	effet					
Le règlement du PPRT comp	orend des prescript	ions de travaux		oui		non	
Confer le règlement du PPR			abilité des				
Les documents de référence	sont:				14 - 1 - 1	un lunka t	
5. Situation de la commi	une au regard d	u zonage régler	nentai			ır Internet mpte de l a	3
sismicité	and the rogard di	<u></u>		. o pour la prioc	0.1.00		

La commune est sit	tuée dans une zone de	sismicité classée					
zone 1	zone 2	zone 3	X	zone 4		zone 5	
Très faible	Faible	Modérée		Moyenne		Forte	
https://www.legifrance.g	répartition des communes er ouv.fr/affichCodeArticle.do;js 030066108&cidTexte=LEGIT	sessionid=D6116E9F001FF	892353C	D4562814C1CA.tpl		<u>1?</u>	
	GM disponible sur le site inte						
~	entales.gouv.fr/Politiques-pu	•			aiaues/l	Risques-naturels-et-	
	ues-naturels/Risque-sismiqu				<i>9-4</i>		
	immeuble au regard						
	e dans une commune à	•			ou		X
	el radon par commune consu adon/Pages/5-cartographie-p			r/FR/connaissances	<u>/Enviroi</u>	nnement/expertises-	
	ortant délimitation des zones				site :		
https://www.legifrance.g	ouv.fr/affichTexte.do?cidText	te=JORFTEXT0000371313	46&categ	g <u>orieLien=id</u>			
7. Information re	elative à la pollution	de sols					
Le terrain est situé	en secteur d'informatio	n sur les sols (SIS)		οι	ıi	non	X
Aucun secteur d'inf	ormation sur les sols (S	SIS) n'a été arrêté dan	s le dép	oartement des P	yrénée	es-orientales	
Les SIS sont en cou	urs de consultation dan	s les Pyrénées-Orien	ales.				
Site de référence : http://	//www.georisques.gouv.fr/dos	ssiers/pollution-des-sols-si	s-et-ancie	ns-sites-industriels			
8. Arrêtés portar	nt ou ayant porté re	connaissance de l	état d	e catastrophe	natui	relle ou	
technologique				-			
	oncernée depuis 1982 p						
	onibles sur le site : <u>http://www</u> x_risques/rapport?codeInsee		itre_les_r	isques_pres_de_che	ez_soi/		
		Pièces compléme	ntaires				
9. Cartographie	et autres document	^	ntaires				
Extraits de docume	ents ou de dossiers perm	ettant la localisation des	immeul	oles au regard des	-		
Extraits de docume Porter à connaisse cartographies con		ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inon	<i>immeul</i> gles de	oles au regard des gestion du riso	-		
Extraits de docume Porter à connaisse cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyrenee	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyn s-orientales.gouv.fr/Pol	ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inon rénées-Orientales : litiques-publiques/Env	<i>immeul</i> gles de dation <i>ironnen</i>	oles au regard des gestion du risc : nent-eau-risques	que in	ondation et aux e/s-et-	
Extraits de docume Porter à connaisse cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyrenee	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyr	ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inon rénées-Orientales : litiques-publiques/Env	<i>immeul</i> gles de dation <i>ironnen</i>	oles au regard des gestion du risc : nent-eau-risques	que in	ondation et aux e/s-et-	
Extraits de docume Porter à connaisse cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyrenee technologiques/Ris	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyn s-orientales.gouv.fr/Pol	ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inon rénées-Orientales : litiques-publiques/Env ologiques/Porters-a-ce	immeuk gles de dation ironnen onnaiss	oles au regard des gestion du risc : nent-eau-risques ance/Le-risque-i	que in	ondation et aux e/s-et-	
Extraits de docume Porter à connaisse cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyrenee technologiques/Ris	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyl s-orientales.gouv.fr/Pol ques-naturels-et-techne u PPR, la cartographie direct	ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inon rénées-Orientales : litiques-publiques/Env ologiques/Porters-a-ce	immeuk gles de dation ironnen onnaiss	oles au regard des gestion du risc : nent-eau-risques ance/Le-risque-i	que in	ondation et aux e/s-et-	
Extraits de docume Porter à connaisse cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyrenee technologiques/Ris Ce PàC intègre l'aléa du Cartographie direc	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyr es-orientales.gouv.fr/Pol ques-naturels-et-techne u PPR, la cartographie direct ctive inondation	ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inon rénées-Orientales : litiques-publiques/Env ologiques/Porters-a-ci tive inondation et l'atlas des	immeuk gles de dation ironnen onnaiss	ples au regard des gestion du riso : nent-eau-risques ance/Le-risque-i	que ind -natur nonda	ondation et aux els-et- tion	
Extraits de docume Porter à connaisse cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyrenee technologiques/Ris Ce PàC intègre l'aléa du Cartographie direc	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyr s-orientales.gouv.fr/Pol ques-naturels-et-techne u PPR, la cartographie direct ctive inondation	ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inon rénées-Orientales : litiques-publiques/Env ologiques/Porters-a-ci tive inondation et l'atlas des	immeuk gles de dation ironnen onnaiss	ples au regard des gestion du riso : nent-eau-risques ance/Le-risque-i	que ind -natur nonda	ondation et aux els-et- tion	
Extraits de docume Porter à connaisse cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyreneetechnologiques/Ris Ce PàC intègre l'aléa du Cartographie directets http://www.pyrenees-orie	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyr s-orientales.gouv.fr/Pol ques-naturels-et-techne u PPR, la cartographie direct ctive inondation	ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inon rénées-Orientales : litiques-publiques/Env ologiques/Porters-a-ci tive inondation et l'atlas des	immeuk gles de dation ironnen onnaiss	ples au regard des gestion du riso : nent-eau-risques ance/Le-risque-i	que ind -natur nonda	ondation et aux els-et- tion	
Extraits de docume Porter à connaisse cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyreneetechnologiques/Ris Ce PàC intègre l'aléa du Cartographie directets http://www.pyrenees-orie	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyr s-orientales.gouv.fr/Pol ques-naturels-et-techne u PPR, la cartographie direct ctive inondation	ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inon rénées-Orientales : litiques-publiques/Env ologiques/Porters-a-ci tive inondation et l'atlas des	immeuk gles de dation ironnen onnaiss	ples au regard des gestion du riso : nent-eau-risques ance/Le-risque-i	que ind -natur nonda	ondation et aux els-et- tion	
Extraits de docume Porter à connaissa cartographies con Consultable sur le site il http://www.pyrenee technologiques/Ris Ce PàC intègre l'aléa du Cartographie direc http://www.pyrenees-oritechnologiques/Directive Atlas des zones in	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyr s-orientales.gouv.fr/Pol ques-naturels-et-techne u PPR, la cartographie direct ctive inondation entales.gouv.fr/Politiques-pu e-Inondations	ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inon rénées-Orientales : litiques-publiques/Env ologiques/Porters-a-cu tive inondation et l'atlas des abliques/Environnement-eau	immeul gles de dation ironnen onnaiss s zones ir	ples au regard des gestion du riso : nent-eau-risques ance/Le-risque-i	-natun -natun nonda giques/i	els-et- tion	
Extraits de docume Porter à connaissa cartographies con Consultable sur le site il http://www.pyrenee technologiques/Ris Ce PàC intègre l'aléa du Cartographie direc http://www.pyrenees-oritechnologiques/Directive Atlas des zones in	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyr s-orientales.gouv.fr/Pol ques-naturels-et-techne u PPR, la cartographie direct ctive inondation	ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inon rénées-Orientales : litiques-publiques/Env ologiques/Porters-a-cu tive inondation et l'atlas des abliques/Environnement-eau	immeul gles de dation ironnen onnaiss s zones ir	ples au regard des gestion du riso : nent-eau-risques ance/Le-risque-i	-natun -natun nonda giques/i	els-et- tion	
Extraits de docume Porter à connaissa cartographies con Consultable sur le site il http://www.pyrenee technologiques/Ris Ce PàC intègre l'aléa du Cartographie direc http://www.pyrenees-oritechnologiques/Directive Atlas des zones in	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyr s-orientales.gouv.fr/Pol ques-naturels-et-techne u PPR, la cartographie direct ctive inondation entales.gouv.fr/Politiques-pu e-Inondations	ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inon rénées-Orientales : litiques-publiques/Env ologiques/Porters-a-cu tive inondation et l'atlas des abliques/Environnement-eau	immeul gles de dation ironnen onnaiss s zones ir	ples au regard des gestion du riso : nent-eau-risques ance/Le-risque-i	que ind	els-et- tion	
Extraits de docume Porter à connaisse cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyreneetechnologiques/Risc Ce PàC intègre l'aléa du Cartographie directechnologiques/Directive Atlas des zones in http://www.occitanie.dev	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille mmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyr s-orientales.gouv.fr/Pol ques-naturels-et-techne u PPR, la cartographie direct ctive inondation entales.gouv.fr/Politiques-pu e-Inondations	ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inon rénées-Orientales : litiques-publiques/Env ologiques/Porters-a-cu tive inondation et l'atlas des abliques/Environnement-eau	immeul gles de dation ironnen onnaiss s zones ir	ples au regard des gestion du riso : nent-eau-risques ance/Le-risque-i	que ind	els-et- tion	
Porter à connaisse cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyreneetechnologiques/Risse Ce PàC intègre l'aléa du Cartographie directechnologiques/Directive Atlas des zones in http://www.occitanie.dev	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyr is-orientales.gouv.fr/Pol ques-naturels-et-techne u PPR, la cartographie direct ctive inondation fentales.gouv.fr/Politiques-pu e-Inondations	ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inon rénées-Orientales : litiques-publiques/Envologiques/Porters-a-citive inondation et l'atlas des abliques/Environnement-eacheliques	immeuk gles de dation ironnen onnaiss s zones ir	ples au regard des gestion du riso : nent-eau-risques ance/Le-risque-i	que ind	els-et- tion	
Porter à connaisse cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyreneetechnologiques/Risse Ce PàC intègre l'aléa du Cartographie directechnologiques/Directive Atlas des zones in http://www.occitanie.dev	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille mmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyr s-orientales.gouv.fr/Pol ques-naturels-et-techne u PPR, la cartographie direct ctive inondation entales.gouv.fr/Politiques-pu e-Inondations	ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inon rénées-Orientales : litiques-publiques/Envologiques/Porters-a-citive inondation et l'atlas des abliques/Environnement-eacheliques	immeuk gles de dation ironnen onnaiss s zones ir	ples au regard des gestion du riso : nent-eau-risques ance/Le-risque-i	que ind	els-et- tion	
Porter à connaissa cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyreneetechnologiques/Risc Ce PàC intègre l'aléa du Cartographie directive http://www.pyrenees-oritechnologiques/Directive Atlas des zones in http://www.occitanie.dev	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyr s-orientales.gouv.fr/Pol ques-naturels-et-techne u PPR, la cartographie direct ctive inondation entales.gouv.fr/Politiques-pu e-Inondations nondables : veloppement-durable.gouv.fr/	ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inon rénées-Orientales : litiques-publiques/Envologiques/Porters-a-cetive inondation et l'atlas des abliques/Environnement-eauxilles-atlas-departementaux-	immeut gles de dation ironnen onnaiss s zones ir u-risques-	ples au regard des gestion du riso : nent-eau-risques ance/Le-risque-i nondables	-natum -natum nonda giques/i	els-et- tion Risques-naturels-et-	
Porter à connaissa cartographies con Consultable sur le site in http://www.pyreneetechnologiques/Risc Ce PàC intègre l'aléa du Cartographie directechnologiques/Directive Atlas des zones in http://www.occitanie.dev 10. Textes régler Disponibles sur le se PPR = Plan de Prévente de la contra del contra de la contra de la contra del contra del contra de la c	ents ou de dossiers perme ance (PàC) du 11 juille nmunales de synthès nternet de l'État dans les Pyr is-orientales.gouv.fr/Pol ques-naturels-et-techne u PPR, la cartographie direct ctive inondation fentales.gouv.fr/Politiques-pu e-Inondations	ettant la localisation des et 2019 relatif aux rè e des risques d'inon rénées-Orientales : litiques-publiques/Envologiques/Porters-a-cetive inondation et l'atlas des ribliques/Environnement-eauxilles-atlas-departementaux-	immeuk gles de dation ironnem onnaiss s zones ir u-risques-	ples au regard des gestion du riso : nent-eau-risques ance/Le-risque-i nondables	-natum -natum nonda giques/i	els-et- tion Risques-naturels-et-	

Le dossier de transmission des informations aux maires sur les risques majeurs pouvant concerner la commune est consultable sur internet à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Transmission-des-informations-aux-maires-TIM

Les éléments d'informations concernant les risques pouvant intéresser la commune sont également disponibles aux adresses suivantes :

Transport de matières dangereuses et risque de rupture de barrage :

• Risque de transport de matières dangereuses :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-technologiques/Transport-de-matieres-dangereuses

• Risque de rupture de barrage et de digues :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-technologiques/Rupture-de-barrage

Mouvement de terrain :

- Risque de glissement, d'éboulement, d'effondrement ou de coulée de terrain : http://www.georisques.gouv.fr/connaitre_les_risques_pres_de_chez_soi/ma_commune_face_aux_risques/rapport?codeInsee=66059
- Mouvements différentiels de terrain lié au phénomène de retrait gonflement des argiles : https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/donnees#/dpt/66/com/66059

Date d'élaboration de la	présente fiche :	20 mars 2020



Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Eau et Risques

Unité Prévention des risques

Dossier suivi par : Magali GANIER

04.68.38.10.54 04.68.38.10.59 magali.ganier @pyrenees-orientales.gouv.fr Perpignan, le 2 0 AVR. 2020

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°DDTM/SER/2020AAA - ODAA

relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de Dorres

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français;

VU l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2019365-0002 du 31/12/2019 fixant la liste des communes soumises à l'obligation d'information prévue à l'article L 125-5 du code de l'environnement ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer ;

Article 1:

Les documents nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune **de Dorres** comprend la mention des risques naturels et technologiques pris en compte, la cartographie des zones exposées, l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer, le lien internet de la liste actualisée des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique et le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Il est librement consultable en mairie de Dorres, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales (DDTM) et accessible depuis le site internet des services de l'État dans le département à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires-IAL/Dossier-communal-d-information

Le document communal d'information sera mis à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

Article 2:

Une copie du présent arrêté et du document communal d'information qui lui est annexé est adressée au maire de la commune de Dorres et à la Chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie. L'affichage en mairie est justifié par un certificat d'affichage du maire transmis à la DDTM des Pyrénées-Orientales – Service Eau et Risques – Prévention des risques naturels – 2 rue Jean Richepin – BP 50909 – 66020 PERPIGNAN CEDEX.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et fera l'objet d'un avis de publication dans le journal L'Indépendant.

Article 3:

Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture, Messieurs les Sous-préfets, Madame le Maire et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.





Code postal : 66760			mmune de Dorres	9				ode INSEE 0 62	
1. Annexe à l'arrêté pr	éfect	oral							
DDTM/SER/2020111-	du	20/04/20	mis à jou	r le					
0011									
2. Situation de la comprévisibles [PPRN]	mune	au regard d'un o	u plusieurs	s pla	ıns de prév	entior/	de ris	ques natu	rels
La commune est concerné	e par	le périmètre d'un PPI	R N			oui		non	X
Le règlement du PPRN co	mpren	nd des prescriptions d	le travaux			oui		non	
Confer le règlement du PP				lité de	s biens existan	ts)			
Les documents de référen	ce sor	nt :							
Dession dénoutemental d	loo rio	auga majaura (DDB	RA\			Consu	table su	ır Internet	
Dossier départemental d http://www.pyrenees-orientales.g				risques	s-naturels-et-				X
technologiques/Risques-naturels	s-et-tech	nnologiques/Le-DDRM-des	s-Pyrenees-Ori	entale.	<u>s</u>				
La commune est concerné	e par	le périmètre d'un aut	re PPR N			oui		non	Х
		date	aléa						
La ràgiament du DDDN as	mpron	d dee procesintions d	lo travally			oui		non	
Le règlement du PPRN co Confer le règlement du PP				lité de	s biens existan	oui ts)		non	
Les documents de référen						,			
						Consu	ltable s	ur Internet	
3. Situation de la com				venti	ion des ris	T	niniers		W
La commune est concerné	ee par	le perimetre d'un PPI	K IVI			oui		non	X
		date	aléa						
Le règlement du PPR M co						oui		non	
Confer le règlement du PP			ion de la vulnér	abilité	des biens exis	tants)			
Les documents de référen	ce sor	11 :				Consu	ıltahle sı	ur Internet	
						001100	ilabic o	ur irrorriot	
4. Situation de la comi	mune	au regard d'un pl	lan de prév	venti	ion de risq	ues te	chnolo	giques [P	PRT]
La commune est concerné	e par	le périmètre d'un PPI	R T			oui		non	X
		date	effet						
Le règlement du PPRT coi	mnren					oui		non	
Confer le règlement du PP				abilité	des biens exist			11011	
Les documents de référen									
E Cituation de la sa				4				ur Internet	
5. Situation de la comi sismicité	mune	au regard du zon	age regier	nent	aire pour l	a prise	en co	mpte de la	1

La commune est située	dans une zone de sis	smicité classée					
zone 1	zone 2	zone 3		zone 4	X	zone 5	
Très faible	Faible	Modérée		Moyenne		Forte	
Article D 563-8-1 sur la répart https://www.legifrance.gouv.fr/						•	
idArticle=LEGIARTI00003006					y11215 <u>1</u> 1		
Carte de zonage du BRGM di							
http://www.pyrenees-orientale		ues/Environnement-eau	-risques-n	aturels-et-technolo	giques/Ri	sques-naturels-et-	
technologiques/Les-risques-na	aturels/Risque-sismique						
6. Situation de l'imm					radon		
L'immeuble se situe dan	s une commune à po	otentiel radon class	ée en niv	reau 3	oui	X non	
Cartographie du potentiel rado radioactivite-naturelle/radon/F				/FR/connaissances	:/Environn	ement/expertises-	
Arrêté du 27 juin 2018 portant	• • • •		•	is disponible sur le	site ·		
https://www.legifrance.gouv.fr					Ono .		
7. Information relative	e à la pollution d	e sols					
Le terrain est situé en se	ecteur d'information s	sur les sols (SIS)		OL	ıi	non	X
Aucun secteur d'informa	tion sur les sols (SIS) n'a été arrêté dan	s le dépa	artement des P	yrénées	-orientales	
Les SIS sont en cours d	•						
Site de référence : http://www.				s-sites-industriels			
		•					
8. Arrêtés portant ou	ayant porté reco	nnaissance de l'	état de	catastrophe	nature	elle ou	
technologique				·			
La commune est concer	née depuis 1982 par	un ou plusieurs arr	êtés				
Ces données sont disponibles				ques pres de che	ez soi/		
ma_commune_face_aux_risq					_		
	-	Pièces compléme	ataires				
		reces compleme	itali es				
9 Cartographic of a	itroe documente						
9. Cartographie et au			:				
Extraits de documents d	u de dossiers permetta	ant la localisation des	immeubi	es au regara des	risques	encourus	
Cartographie directive	inondation						
our tographic un couve	mondation						
http://www.pyrenees-orientale		ues/Environnement-eau	ı-risques-n	aturels-et-technolo	giques/Ri	sques-naturels-et-	
technologiques/Directive-Inon	<u>dations</u>						
Atlas des zones inond	ables :						
http://www.occitanie.developp	nement-durable douv fr/les	-atlas-denartementauv-i	des-zones-	inondahles-adzi-r	07 html		
mtp://www.oconame.acvelopp	cmem-darable.godv.m/ies	-alias-acpartementaux-t	201103	IIIOIIdabics-adzi-i c	OT .TIGITI		
10. Textes réglement	taires						
Disponibles sur le site Le		w legifrance gouy f	r/				
Disponibles sur le site L	. <u>111105.//ww</u>	w.ieginarice.godv.ii	<u>/</u>				
DDD - Dlan de Drévention d	os Pisauos : DED - Disa	d'Exposition ouv rice	uos i Boo	= Plan dos ourfos	oe eubra	oreibles : P.III.2 -	
PPR = Plan de Prévention d cartographie des risques se				– Fiair des Surfac	es subin	ersibles , R III-3 =	

Le dossier de transmission des informations aux maires sur les risques majeurs pouvant concerner la commune est consultable sur internet à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Transmission-des-informations-aux-maires-TIM

Les éléments d'informations concernant les risques pouvant intéresser la commune sont également disponibles aux adresses suivantes :

Incendie de forêt :

· La commune peut-être concernée par un risque de feux de forêt

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels/Risque-incendie-de-foret

Mouvement de terrain :

- Risque de glissement, d'éboulement, d'effondrement ou de coulée de terrain : http://www.georisques.gouv.fr/connaitre_les_risques_pres_de_chez_soi/ma_commune_face_aux_risques/rapport?codeInsee=66062
- Mouvements différentiels de terrain lié au phénomène de retrait gonflement des argiles : https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/donnees#/dpt/66/com/66062



Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service Eau et Risques

Unité Prévention des risques

Dossier suivi par Magali GANIER

04.68.38.10.54 04.68.38.10.59 magali.ganier @pyrenees-orientales.gouv.fr

2 0 AVR. 2020 Perpignan, le

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°DDTM/SER/2020M-0012

relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de Les Cluses

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français;

VU l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2019365-0002 du 31/12/2019 fixant la liste des communes soumises à l'obligation d'information prévue à l'article L 125-5 du code de l'environnement ;

VU le porter à connaissance relatif aux règles de gestion du risque inondation;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer ;

+33 (0)4.68,38.12.34 / +33 (0)4.68.38.11.29

horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Internet: www.pyrenees-orientales.gouv.fr

Courriel: ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

Article 1:

Les documents nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune **de Les Cluses** comprend la mention des risques naturels et technologiques pris en compte, la cartographie des zones exposées, l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer, le lien internet de la liste actualisée des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique et le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Il est librement consultable en mairie de Les Cluses, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales (DDTM) et accessible depuis le site internet des services de l'État dans le département à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires-IAL/Dossier-communal-d-information

Le document communal d'information sera mis à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

Article 2:

Une copie du présent arrêté et du document communal d'information qui lui est annexé est adressée au maire de la commune de Les Cluses et à la Chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie. L'affichage en mairie est justifié par un certificat d'affichage du maire transmis à la DDTM des Pyrénées-Orientales – Service Eau et Risques – Prévention des risques naturels – 2 rue Jean Richepin – BP 50909 – 66020 PERPIGNAN CEDEX.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et fera l'objet d'un avis de publication dans le journal L'Indépendant.

Article 3:

Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture, Messieurs les Sous-préfets, Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet Philippe CHOPIN



Code postal : 66480		Commune de Les Cluses							ode INSEI 6063	E :
4 Appeve à l'eurâté	o wáđo od	aval								
1. Annexe à l'arrêté			10.410.0							
DDTM/SER/2020111 0012	- du	20	/04/20	mis à jou	r ie					
2. Situation de la corprévisibles [PPRN]	nmune	au rega	ard d'un ou	plusieurs	s pla	ns de pré	evention	de ri	sques natu	ırels
La commune est concer	née par	le périmè	tre d'un PPR	N			oui		X non	
PPR approuvé		date	19/11/97	aléa			Inond	lation		
Le règlement du PPRN	comprer	nd des pre	escriptions de	travaux			oui		non	X
Confer le règlement du F			s de réduction d	e la vulnérabi	lité de	s biens exista	nts)			
Les documents de référe PPR (rapport de prése			nt. carte du :	zonage ré	alem	entaire.				
carte des aléas)		•	·		_	ŕ				
http://www.pyrenees-orientale technologiques/Risques-natur	els-et-tec	hnologiques.					Consul	table s	ur Internet	X
<u>Dossier-communal-d-informat</u>	ion/LES-C	<u>CLUSES</u>								
Dossier départementa					ria a u a	noturale et				х
http://www.pyrenees-orientale technologiques/Risques-natur										^
La commune est concer	née par	le périmè	tre d'un autre	PPR N			oui		non	Х
	'	date		aléa						
La mà miama ant dia DDDN										
Le règlement du PPRN de Confer le règlement du F					lité de	s biens exista	oui nts)		non	
Les documents de référe							,			
							Consu	Itable s	sur Internet	
3. Situation de la cor	mmune	OII FORG	ard d'un pla	n do pró	ronti	ion dos ri	0 01100 B	ainiar	o IDDDM1	
La commune est concer		_		•	venu	on des m	oui	IIIIIEI	non	Х
	noo par	date	uo a airi i i t	aléa			ou.			
La wà elamant du DDD M			intiana d				a:			
Le règlement du PPR M Confer le règlement du F					abilité	des biens exi	oui istants)		non	
Les documents de référe	`	•					,			
							Consu	Itable s	sur Internet	
4 Cityatian da la car			مراط المراس	مام مام ما	t	lou do vio		امساء	ominuos ID	DOTI
4. Situation de la con La commune est concer		•			venu	ion de ris	ques tec oui	cimol	non	X
La commune est concer	nee pai		a o a uniff (oui		11011	^
		date		effet						
Le règlement du PPRT d Confer le règlement du F					abilité	des biens exis	oui stants)		non	
Les documents de référe					2					

5. Situation de la con	nmune au rega	rd du zona	ae réaler	mentaire			sur Internet	1
sismicité			90.09.0.		, h.a h			-
La commune est située o	lans une zone de	sismicité clas	ssée					
zone 1	zone 2	ZOI	ne 3	X	zone 4		zone 5	
Très faible	Faible	M	odérée		Moyenne		Forte	
Article D 563-8-1 sur la répartit https://www.legifrance.gouv.fr/a idArticle=LEGIARTI000030066	affichCodeArticle.do;js	sessionid=D6116	6E9F001FF8	<u>92353CD48</u>	562814C1CA.tp			
Carte de zonage du BRGM dis	ponible sur le site inte	ernet de l'État da	ans les Pyrén	ées-Orient	ales :			
http://www.pyrenees-orientales technologiques/Les-risques-na			<u>nement-eau-r</u>	risques-natu	urels-et-techno	logiques/Ris	ques-naturels-et-	
6. Situation de l'imme	euble au regard	d du zonag	e réglem	entaire	à potentie	l radon		
L'immeuble se situe dans	une commune à	potentiel rad	lon classée	e en nive	au 3	oui	X non	
Cartographie du potentiel rador radioactivite-naturelle/radon/Pa	ages/5-cartographie-p	otentiel-radon-co	ommune.asp	<u>x</u>			ment/expertises-	
Arrêté du 27 juin 2018 portant https://www.legifrance.gouv.fr/a						e site :		
7. Information relativ	e à la pollution	de sols						
Le terrain est situé en se	cteur d'informatio	n sur les sols	s (SIS)		O	ui	non	Χ
Aucun secteur d'informat	ion sur les sols (S	SIS) n'a été a	rrêté dans	le départ	tement des l	Pyrénées-	orientales	
Les SIS sont en cours de	consultation dan	s les Pyréné	es-Orienta	les.				
Site de référence : http://www.g	georisques.gouv.fr/dos	ssiers/pollution-o	des-sols-sis-e	et-anciens-s	sites-industriels	i		
8. Arrêtés portant ou technologique	ayant porté re	connaissan	nce de l'é	etat de c	atastroph	e naturel	le ou	
La commune est concerr	née depuis 1982 p	oar un ou plus	sieurs arrê	tés				
Ces données sont disponibles ma_commune_face_aux_risqu			uv.fr/connaitr	e_les_risqu	<u>ies_pres_de_ci</u>	hez_soi/		
		Pièces cor	nplémen	taires				
9. Cartographie et au	tres document	' c						
Extraits de documents ou			sation des i	mmeuhles	au regard de	e rienues a	ancourus	
Porter à connaissance								
cartographies commun Consultable sur le site internet	ales de synthès	e des risque	s d'inond					
http://www.pyrenees-orie technologiques/Risques-	•		•					
Ce PàC intègre l'aléa du PPR,	la cartographie direct	tive inondation e	t l'atlas des z	zones inond	lables			
Cartographie directive	inondation							
http://www.pyrenees-orientales technologiques/Directive-Inonc		bliques/Environr	<u>nement-eau-ı</u>	risques-nati	urels-et-techno	logiques/Ris	ques-naturels-et-	
Atlas des zones inonda	bles :							
http://www.occitanie.developpe	ment-durable.gouv.fr/	/les-atlas-depart	ementaux-de	s-zones-in	ondables-adzi-ı	<u> 507.html</u>		
40 T	- 1							
10. Textes réglement								
Disponibles sur le site Lé	gifrance : <u>https://</u>	www.legifrand	ce.gouv.fr/					
PPR = Plan de Prévention de			on aux risqu I'Urbanisme		Plan des surfa	ices subme	rsibles ; R III-3 =	

Le dossier de transmission des informations aux maires sur les risques majeurs pouvant concerner la commune est consultable sur internet à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Transmission-des-informations-aux-maires-TIM

Les éléments d'informations concernant les risques pouvant intéresser la commune sont également disponibles aux adresses suivantes :

Incendie de forêt :

La commune peut-être concernée par un risque de feux de forêt

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels/Risque-incendie-de-foret

Transport de matières dangereuses :

• Risque de transport de matières dangereuses :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-technologiques/Transport-de-matieres-dangereuses

- Risque de glissement, d'éboulement, d'effondrement ou de coulée de terrain : http://www.georisques.gouv.fr/connaitre_les_risques_pres_de_chez_soi/ma_commune_face_aux_risques/rapport?codeInsee=66063
- Mouvements différentiels de terrain lié au phénomène de retrait gonflement des argiles : https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/donnees#/dpt/66/com/66063

Date d'élaboration de la	présente fiche :	20 mars 2020



Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service Eau et Risques

Unité Prévention des risques

Dossier suivi par : Magali GANIER

2 : 04.68.38.10.54
 3 : 04.68.38.10.59
 3 : magali.ganier
 4 @pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 20 AVR. 2020

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°DDTM/SER/2020M - 00/3

relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune d'Égat

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2019365-0002 du 31/12/2019 fixant la liste des communes soumises à l'obligation d'information prévue à l'article L 125-5 du code de l'environnement ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer ;

Adresse Postale: 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Renseignements:

Internet: www.pyrenees-orientales.gouv.fr Courriel: ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

Article 1:

Les documents nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune d'Égat comprend la mention des risques naturels et technologiques pris en compte, la cartographie des zones exposées, l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer, le lien internet de la liste actualisée des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique et le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Il est librement consultable en mairie **d'Égat**, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales (DDTM) et accessible depuis le site internet des services de l'État dans le département à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires-IAL/Dossier-communal-d-information

Le document communal d'information sera mis à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

Article 2:

Une copie du présent arrêté et du document communal d'information qui lui est annexé est adressée au maire de la commune d'Égat et à la Chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie. L'affichage en mairie est justifié par un certificat d'affichage du maire transmis à la DDTM des Pyrénées-Orientales — Service Eau et Risques — Prévention des risques naturels — 2 rue Jean Richepin — BP 50909 — 66020 PERPIGNAN CEDEX.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et fera l'objet d'un avis de publication dans le journal L'Indépendant.

Article 3:

Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture, Messieurs les Sous-préfets, Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Code postal : 66120		Commune de Égat						Code INSEE : 66064			
1. Annexe à l'arrêté p	réfect	oral									
DDTM/SER/2020111-	du	20/04/20	r	nis à jour	le						
0013											
2. Situation de la con prévisibles [PPRN]	nmune	au regard d'u	un ou pl	lusieurs	pla	ns de pro	éventior	n de r	sques	natu	rels
La commune est concerr	née par	le périmètre d'un	n PPR N				oui	i		non	X
		date		aléa							
Le règlement du PPRN c					ــاد ک	hione suist	oui		no	n	
Confer le règlement du P Les documents de référe			uction de la	a vuinerabilli	e des	s bieris exista	inis)				
Les documents de refere	1100 301	π.					Consu	ltable s	sur Inter	net	
Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et- technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Le-DDRM-des-Pyrenees-Orientales X								X			
La commune est concern	née par	le périmètre d'u	n autre P	PR N			oui		no	n	X
		date		aléa							
Le règlement du PPRN c	omnrar	nd des prescription	one de tr	2//2/17			oui		no	'n	
Confer le règlement du P					té des	s biens exista			110	,11	
Les documents de référe	nce sor	nt :									
							Consu	ıltable	sur Intei	rnet	
2 Cituation de la con		ou regard d'u	un nlan	do práva	onti.	on doo ri	001100 10	niniar	o IDDD	RAT.	
3. Situation de la com La commune est concerr					enue	on des ri	sques n oui	mmer	s [PPR no		Х
La commune est concerr	ice pai		11 1 1 1 X 1VI				Oui		110	,11	^
		date		aléa							
Le règlement du PPR M Confer le règlement du P					hilitá .	dos bions ov	oui		no	n	
Les documents de référe	•	•	reduction d	e la vullierai	Dillite	des biells ex	istarits)				
							Consu	ıltable	sur Inte	rnet	
4. Situation de la con				de préve	enti	on de ris	ques te	chnol	ogique	es [PF	PRT]
La commune est concerr	née par	le périmètre d'u	n PPR T				oui		no	n	X
		date		effet							
Le règlement du PPRT co							oui		no	n	
Confer le règlement du P			éduction de	e la vulnérab	oilité c	des biens exi	stants)				
Les documents de référe	nce sor	nt :					Consu	ıltahla	sur Intei	rnet	
5. Situation de la con	nmune	au regard du	zonage	e réglem	enta	aire pour					
sismicité			3								

La commune est située	dans une zone de sis	smicité classée								
zone 1	zone 2	zone 3		zone 4	X	zone 5				
Très faible	Faible	Modérée	, ,	Moyenne	,	Forte				
Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité disponible sur le site internet : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=D6116E9F001FF892353CD4562814C1CA.tplqfr21s 1?										
idArticle=LEGIARTI00003006	66108&cidTexte=LEGITEX	T000006074220&categ	<u>orieLien=id</u>	<u>&dateTexte=</u>						
Carte de zonage du BRGM d	•	•								
http://www.pyrenees-orientale technologiques/Les-risques-r		ues/Environnement-eau	<u>-risques-na</u>	<u>aturels-et-technolo</u>	giques/Ris	<u>sques-naturels-et-</u>				
6. Situation de l'imn					radon					
L'immeuble se situe dar	•				oui	X non				
Cartographie du potentiel radioactivite-naturelle/radon/h	Pages/5-cartographie-poter	ntiel-radon-commune.as	<u>px</u>			ement/expertises-				
Arrêté du 27 juin 2018 portan https://www.legifrance.gouv.fi					site :					
7. Information relati	The second second									
Le terrain est situé en s			,	OL		non	X			
Aucun secteur d'informa	`	'		artement des P	yrénées.	-orientales				
Les SIS sont en cours d		•								
Site de référence : http://www	<u>r.georisques.gouv.fr/aossie</u>	rs/pollution-des-sols-sis	<u>-et-anciens</u>	s-sites-industriels						
8. Arrêtés portant ou technologique	ı ayant porté reco	nnaissance de l'	état de	catastrophe	nature	lle ou				
La commune est conce	rnée depuis 1982 par	un ou plusieurs arr	êtés							
Ces données sont disponible ma commune face aux risc			tre_les_risc	ques_pres_de_che	ez_soi/					
	T	Pièces compléme	ataires							
		rieces compleme	itaires							
9. Cartographie et a Extraits de documents		ant la localisation des	immeuble	es au regard des	risques	encourus				
Cartographie directive	inondation									
http://www.pyrenees-orientale technologiques/Directive-Inor		ues/Environnement-eau	ı-risques-na	aturels-et-technolo	giques/Ris	sques-naturels-et-				
Atlas des zones inond	lables :									
http://www.occitanie.developp	pement-durable.gouv.fr/les	-atlas-departementaux-c	des-zones-i	inondables-adzi-r5	07.html					
10. Textes réglemen	taires									
Disponibles sur le site L		w.legifrance.gouv.f	<u>1</u>							
PPR = Plan de Prévention c cartographie des risques se				= Plan des surfac	es subme	ersibles ; R III-3 =				

Le dossier de transmission des informations aux maires sur les risques majeurs pouvant concerner la commune est consultable sur internet à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Transmission-des-informations-aux-maires-TIM

Les éléments d'informations concernant les risques pouvant intéresser la commune sont également disponibles aux adresses suivantes :

Incendie de forêt :

La commune peut-être concernée par un risque de feux de forêt

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels/Risque-incendie-de-foret

- Risque de glissement, d'éboulement, d'effondrement ou de coulée de terrain : http://www.georisques.gouv.fr/connaitre_les_risques_pres_de_chez_soi/ma_commune_face_aux_risques/rapport?codeInsee=66064
- Mouvements différentiels de terrain lié au phénomène de retrait gonflement des argiles : https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/donnees#/dpt/66/com/66064

Date d'élaboration de la présente fiche :	20 mars 2020
bate a claboration de la presente none.	ZU IIIai 3 ZUZU



Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Eau et Risques

Unité Prévention des risques

Dossier suivi par : Magali GANIER

■: 04.68.38.10.54
 ■: 04.68.38.10.59
 ■: magali.ganier
 @pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 20 AVR. 2020

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°DDTM/SER/2020M -0014

relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune d'Elne

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2019365-0002 du 31/12/2019 fixant la liste des communes soumises à l'obligation d'information prévue à l'article L 125-5 du code de l'environnement ;

VU le porter à connaissance relatif aux règles de gestion du risque inondation;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer ;

Adresse Postale: 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Renseignements:

Internet: www.pyrenees-orientales.gouv.fr Courriel: ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

1/2

Article 1:

Les documents nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune d'Elne comprend la mention des risques naturels et technologiques pris en compte, la cartographie des zones exposées, l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer, le lien internet de la liste actualisée des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique et le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Il est librement consultable en mairie d'Elne, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales (DDTM) et accessible depuis le site internet des services de l'État dans le département à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires-IAL/Dossier-communal-d-information

Le document communal d'information sera mis à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

Article 2:

Une copie du présent arrêté et du document communal d'information qui lui est annexé est adressée au maire de la commune d'Elne et à la Chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie. L'affichage en mairie est justifié par un certificat d'affichage du maire transmis à la DDTM des Pyrénées-Orientales – Service Eau et Risques – Prévention des risques naturels – 2 rue Jean Richepin – BP 50909 – 66020 PERPIGNAN CEDEX.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et fera l'objet d'un avis de publication dans le journal L'Indépendant.

Article 3:

Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture, Messieurs les Sous-préfets, Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Code postal : 66202	Commune de Elne							Code INSEE : 66065		
1. Annexe à l'arrêté pro	áfact	oral								
DDTM/SER/2020111- 0014	du		0/04/20	mis à jou	ır le					
2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRN]										
La commune est concerné	e par	le périm	ètre d'un PPI	RN			oui		X non	
PSS valant PPR PPR en cours d'élabora	tion	date	24/09/69	aléa			Inond Inond			
Le règlement du PPRN confer le règlement du PP					ilité de	s biens exista	oui nts)		non	X
Les documents de référence sont : PSS (rapport de présentation, règlement, carte du zonage réglementaire, carte des aléas)								table su	ır Internet	x
Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Le-DDRM-des-Pyrenees-Orientales										X
La commune est concerné	e par	le périm	ètre d'un auti	re PPR N			oui		non	X
		date		aléa						
Le règlement du PPRN co Confer le règlement du PP					ilité de	s biens exista	oui nts)		non	
Les documents de référen	ce sor	nt :								
							Consu	Itable s	ur Internet	
3. Situation de la comi	nune	au reg	ard d'un pl	an de pré	venti	ion des ris	sques n	niniers	[PPRM]	
La commune est concerné	e par	le périm	ètre d'un PPI	R M			oui		non	X
		date		aléa						
Le règlement du PPR M co Confer le règlement du PP					rabilité	des biens exi	oui stants)		non	
Les documents de référen	ce sor	nt :								
							Consu	Itable s	ur Internet	
4. Situation de la comi	mune	all red	ıard d'un ni	an de nré	venti	ion de ris	nues tei	chnolo	niaues (P	PRT1
La commune est concerné		_	•		. 0110		oui		non	X
		date		effet						
Le règlement du PPRT cor Confer le règlement du PP		d des pr		e travaux	abilité	des biens exis	oui stants)		non	

Les documents de référe	ence sont :			Com	و و اواوه اینو	ur Internet			
E Cituation de la con		d.,		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •					
5. Situation de la cor sismicité	nmune au regard	du zonage regie	ementa	ire pour la pri	ise en co	ompte de la	l		
La commune est située d	dans une zone de sis	micité classée							
zone 1	zone 2	zone 3	X	zone 4		zone 5			
Très faible	Faible	Modérée		Moyenne		Forte			
Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité disponible sur le site internet : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do:jsessionid=D6116E9F001FF892353CD4562814C1CA.tplgfr21s_1? idArticle=LEGIARTI000030066108&cidTexte=LEGITEXT000006074220&categorieLien=id&dateTexte= Carte de zonage du BRGM disponible sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales :									
http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels/Risque-sismique									
6. Situation de l'imm	euble au regard d	u zonage réglen	nentaiı	e à potentiel	radon				
L'immeuble se situe dans					oui	non	Х		
Cartographie du potentiel rado radioactivite-naturelle/radon/Pa	on par commune consultab	ole sur le site : <u>https://w</u>	ww.irsn.f				,		
Arrêté du 27 juin 2018 portant https://www.legifrance.gouv.fr/	délimitation des zones à p	ootentiel radon du territo	 oire frança		site :				
7. Information relativ	re à la pollution de	sols							
Le terrain est situé en se	ecteur d'information se	ur les sols (SIS)		ou	ıi	non	Χ		
Aucun secteur d'information	tion sur les sols (SIS)	n'a été arrêté dan	s le dép	artement des P	vrénées-o	rientales			
Les SIS sont en cours de	•				,				
Site de référence : http://www.				ne-citee-industriele					
one de reference : <u>intp://www.</u>	gconsques.gouv.m/uossici	13/poliution-ucs-3013-313	-ct-arrorer	13-3/103-III dd3ti11013					
8. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique									
La commune est concern	née depuis 1982 par	un ou plusieurs arr	êtés						
Ces données sont disponibles ma_commune_face_aux_risqu	sur le site : <u>http://www.ge</u>	orisques.gouv.fr/connai		sques_pres_de_che	ez_soi/				
	P	ièces compléme	ıtaires						
9. Cartographie et au	itres documents								
Extraits de documents o	u de dossiers permetta	nt la localisation des	immeub	les au regard des	risques er	ncourus			
Porter à connaissance cartographies commur Consultable sur le site internet	nales de synthèse d	es risques d'inon			que inond	lation et aux			
http://www.pyrenees-orie technologiques/Risques-						•			
Ce PàC intègre l'aléa du PPR,	, la cartographie directive i	inondation et l'atlas des	zones in	ondables					
Cartographie directive	inondation								
http://www.pyrenees-orientales technologiques/Directive-Inone		ues/Environnement-eau	ı-risques-	naturels-et-technolo	giques/Risq	<u>ues-naturels-et-</u>			
Atlas des zones inonda	ables :								
http://www.occitanie.developpe	ement-durable.gouv.fr/les-	atlas-departementaux-o	des-zones	s-inondables-adzi-r5	<u>07.html</u>				
40 Tand ()									
10. Textes réglement									
Disponibles sur le site Lé	égifrance : <u>https://ww</u>	w.legifrance.gouv.fl	<u>/</u>						
PPR = Plan de Prévention de cartographie des risques se				S= Plan des surfac	es submers	sibles ; R III-3 =			

Le dossier de transmission des informations aux maires sur les risques majeurs pouvant concerner la commune est consultable sur internet à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Transmission-des-informations-aux-maires-TIM

Les éléments d'informations concernant les risques pouvant intéresser la commune sont également disponibles aux adresses suivantes :

Transport de matières dangereuses :

• Risque de transport de matières dangereuses :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-technologiques/Transport-de-matieres-dangereuses

- Risque de glissement, d'éboulement, d'effondrement ou de coulée de terrain : http://www.georisques.gouv.fr/connaitre_les_risques_pres_de_chez_soi/ma_commune_face_aux_risques/rapport?codeInsee=66065
- Mouvements différentiels de terrain lié au phénomène de retrait gonflement des argiles : https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/donnees#/dpt/66/com/66065

Date d'élaboration de la	présente fiche :	20 mars 2020



Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Eau et Risques

Unité Prévention des risques

Dossier suivi par : Magali GANIER

② : 04.68.38.10.54 ☑ : 04.68.38.10.59 : magali.ganier @pyrenees-orientales.gouv.fr Perpignan, le 2 0 AVR. 2020

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°DDTM/SER/2020 M - 00/15

relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune d'Enveitg

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2019365-0002 du 31/12/2019 fixant la liste des communes soumises à l'obligation d'information prévue à l'article L 125-5 du code de l'environnement ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer ;

Adresse Postale: 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Renseignements:

Internet: www.pyrenees-orientales.gouv.fr Courriel: ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

Article 1:

Les documents nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune d'Enveitg comprend la mention des risques naturels et technologiques pris en compte, la cartographie des zones exposées, l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer, le lien internet de la liste actualisée des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique et le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Il est librement consultable en mairie d'Enveitg, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales (DDTM) et accessible depuis le site internet des services de l'État dans le département à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires-IAL/Dossier-communal-d-information

Le document communal d'information sera mis à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

Article 2:

Une copie du présent arrêté et du document communal d'information qui lui est annexé est adressée au maire de la commune d'Enveitg et à la Chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie. L'affichage en mairie est justifié par un certificat d'affichage du maire transmis à la DDTM des Pyrénées-Orientales – Service Eau et Risques – Prévention des risques naturels – 2 rue Jean Richepin – BP 50909 – 66020 PERPIGNAN CEDEX.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et fera l'objet d'un avis de publication dans le journal L'Indépendant.

Article 3:

Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture, Messieurs les Sous-préfets, Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Code postal : 66760	Commune de Enveitg						Code INSEE : 66066		
1. Annexe à l'arrêté pr	éfectoral								
DDTM/SER/2020111-	du	20/04/20	mis à jou	ır le					
0015									
2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRN]									
La commune est concerné	e par le pér	imètre d'un PPF	RN			oui		non	X
	date		aléa						
Le règlement du PPRN co	mprend des	prescriptions d	e travaux			oui		non	
Confer le règlement du PP				ilité de	s biens exista				
Les documents de référen	ce sont :								
Dossier départemental d	loe rieguoe	majoure (DDPI	M			Consul	table su	ır Internet	
http://www.pyrenees-orientales.g	gouv.fr/Politique	s-publiques/Enviro	<u>nnement-eau-r</u>						Х
technologiques/Risques-naturels	:-et-technologic	<u> ues/Le-DDRM-des</u>	-Pyrenees-Orio	<u>entales</u>	<u>s</u>				
La commune est concerné	e par le pér	imètre d'un autr	e PPR N			oui		non	X
	date		aléa						
Le règlement du PPRN co	mprond dos	proscriptions d	o travally			oui		non	
Confer le règlement du PP				ilité de	s biens exista			non	
Les documents de référen						,			
						Consu	Itable s	ur Internet	
3. Situation de la comi		•		venti	on des ri	7	niniers		V
La commune est concerné						oui		non	X
	date		aléa						
Le règlement du PPR M co						oui		non	
Confer le règlement du PP	,,	nesures de réduction	on de la vulnér	rabilité	des biens ex	stants)			
Les documents de référen	ce sont.					Consu	Itable s	ur Internet	
						001100	itable o		
4. Situation de la comi	mune au re	egard d'un pl	an de prév	venti	on de ris	ques te	chnolo	giques [P	PRT]
La commune est concerné	e par le pér	mètre d'un PPF	R T			oui		non	X
	date		effet						
Le règlement du PPRT cor	mprend des	prescriptions de	e travaux			oui		non	
Confer le règlement du PP				abilité	des biens exi				
Les documents de référen	ce sont :								
5. Situation de la comi	muno au m	agard du zon	ago róglor	nont	aire nour			ur Internet	
sismicité	nune au f	garu uu zolla	age regier	nent	aire pour	ia prise	en co	mpte de la	A

La commune est située	dans une zone de sis	micité classée								
zone 1	zone 2	zone 3		zone 4	X	zone 5				
Très faible	Faible	Modérée	, , , ,	Moyenne	,	Forte				
Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité disponible sur le site internet : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=D6116E9F001FF892353CD4562814C1CA.tplqfr21s 1?										
idArticle=LEGIARTI00003006	66108&cidTexte=LEGITEX	T000006074220&categ	<u>orieLien=ia</u>	<u> &dateTexte=</u>						
Carte de zonage du BRGM d	•	•								
http://www.pyrenees-orientale technologiques/Les-risques-r		ues/Environnement-eau	<u>-risques-n</u> i	<u>atureis-et-tecnnoio</u>	giques/Ris	<u>sques-naturels-et-</u>				
6. Situation de l'imn					radon					
L'immeuble se situe dar					oui	X non				
Cartographie du potentiel radioactivite-naturelle/radon/h	Pages/5-cartographie-poter	ntiel-radon-commune.as	<u>px</u>			ement/expertises-				
Arrêté du 27 juin 2018 portan https://www.legifrance.gouv.fi					site :					
7. Information relati										
Le terrain est situé en s			,	OL		non	X			
Aucun secteur d'informa		,		artement des P	yrénées	-orientales				
Les SIS sont en cours d										
Site de référence : http://www	<u>.georisques.gouv.fr/aossie</u>	rs/pollution-aes-sols-sis	<u>-et-ancien</u>	s-sites-industriels						
8. Arrêtés portant ou technologique	ı ayant porté reco	nnaissance de l'	état de	catastrophe	nature	lle ou				
La commune est conce	rnée depuis 1982 par	un ou plusieurs arr	êtés							
Ces données sont disponible ma commune face aux risc			tre_les_ris	ques_pres_de_che	ez_soi/					
										
	7	Pièces compléme	ataires							
	·	reces compleme	itaires							
9. Cartographie et a Extraits de documents		nnt la localisation des	immeubl	es au regard des	risques	encourus				
Cartographie directive	inondation									
http://www.pyrenees-orientale technologiques/Directive-Inor		ues/Environnement-eau	ı-risques-n	aturels-et-technolo	giques/Ri	sques-naturels-et-				
Atlas des zones inond	lables :									
http://www.occitanie.developp	pement-durable.gouv.fr/les-	-atlas-departementaux-c	des-zones-	inondables-adzi-r5	07.html					
10. Textes réglemen	taires									
Disponibles sur le site L		w.legifrance.gouv.f	1							
PPR = Plan de Prévention c cartographie des risques se				= Plan des surfac	es subme	ersibles ; R III-3 =				

Le dossier de transmission des informations aux maires sur les risques majeurs pouvant concerner la commune est consultable sur internet à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Transmission-des-informations-aux-maires-TIM

Les éléments d'informations concernant les risques pouvant intéresser la commune sont également disponibles aux adresses suivantes :

Incendie de forêt :

La commune peut-être concernée par un risque de feux de forêt

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels/Risque-incendie-de-foret

Transport de matières dangereuses et risque de rupture de barrage :

• Risque de transport de matières dangereuses :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-technologiques/Transport-de-matieres-dangereuses

• Risque de rupture de barrage et de digues :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-technologiques/Rupture-de-barrage

- Risque de glissement, d'éboulement, d'effondrement ou de coulée de terrain : http://www.georisques.gouv.fr/connaitre_les_risques_pres_de_chez_soi/ma_commune_face_aux_risques/rapport?codeInsee=66066
- Mouvements différentiels de terrain lié au phénomène de retrait gonflement des argiles : https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/donnees#/dpt/66/com/66066

Date d'élaboration de la présente fiche :	20 mars 2020



Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Eau et Risques

Unité Prévention des risques

Dossier suivi par Magali GANIER

04.68.38.10.54 04.68.38.10.59 magali.ganier @pyrenees-orientales.gouv.fr Perpignan, le 2 0 AVR. 2020

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°DDTM/SER/2020M-0016

relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune d'Err

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français:

VU l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2019365-0002 du 31/12/2019 fixant la liste des communes soumises à l'obligation d'information prévue à l'article L 125-5 du code de l'environnement;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer ;

Adresse Postale: 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Internet: www.pyrenees-orientales.gouv.fr Courriel: ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

Article 1:

Les documents nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune d'Err comprend la mention des risques naturels et technologiques pris en compte, la cartographie des zones exposées, l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer, le lien internet de la liste actualisée des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique et le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Il est librement consultable en mairie **d'Err**, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales (DDTM) et accessible depuis le site internet des services de l'État dans le département à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires-IAL/Dossier-communal-d-information

Le document communal d'information sera mis à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

Article 2:

Une copie du présent arrêté et du document communal d'information qui lui est annexé est adressée au maire de la commune d'Err et à la Chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie. L'affichage en mairie est justifié par un certificat d'affichage du maire transmis à la DDTM des Pyrénées-Orientales – Service Eau et Risques – Prévention des risques naturels – 2 rue Jean Richepin – BP 50909 – 66020 PERPIGNAN CEDEX.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et fera l'objet d'un avis de publication dans le journal L'Indépendant.

Article 3:

Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture, Messieurs les Sous-préfets, Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Code postal : 66800	Commune de Err						Code INSEE : 66067		
1. Annexe à l'arrêté pro	éfect	oral							
DDTM/SER/2020111-	du	20/04/20	mis à jour	le					
0016									
2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRN]									
La commune est concerné	e par	le périmètre d'un PPI	R N			oui	non	X	
		date	aléa						
Le règlement du PPRN co	mpren	nd des prescriptions d	e travaux		OL	ıi	non		
Confer le règlement du PP	R (pas	de mesures de réduction		té des	biens existants)				
Les documents de référen	ce sor	nt :			Con	ما ما ما ما در	Intownat		
Dossier départemental d	es ris	ques maieurs (DDR	M)		Con	suitable s	ur Internet		
http://www.pyrenees-orientales.g	iouv.fr/F	Politiques-publiques/Enviro	<u>nnement-eau-ris</u>		naturels-et-			X	
technologiques/Risques-naturels	s-et-tecr	nnologiques/Le-DDRM-aes	<u>s-Pyrenees-Oriei</u>	<u>ntales</u>					
La commune est concerné	e par	le périmètre d'un auti	re PPR N		οι	ıi 💮	non	X	
		date	aléa						
Le règlement du PPRN co	mpren	nd des prescriptions d	e travaux		OL	ıi	non		
Confer le règlement du PP	R (pas	de mesures de réduction		té des	biens existants)				
Les documents de référen	ce sor	nt :			0.50				
					Cor	isuitable :	sur Internet		
3. Situation de la comi	mune	au regard d'un pl	an de prév	entio	on des risque	s minier	s [PPRM]		
La commune est concerné		•			Ol		non	X	
		date	aléa						
Le règlement du PPR M co	ompre	nd des prescriptions	de travaux		OL	ıi	non		
Confer le règlement du PP		the state of the s		bilité d	es biens existants)				
Les documents de référen	ce sor	nt:							
					Cor	isultable :	sur Internet		
4. Situation de la comi	mune	au regard d'un pl	an de prévi	entio	on de risques	technol	ogiques (P	PRTI	
La commune est concerné		•	•	J	0۱		non	Х	
	•	date	effet						
Le règlement du PPRT cor	mnron				OL	ıi	non		
Confer le règlement du PP				oilité de			non		
Les documents de référen									
E Cituation de la service		an was ward do year	ana néala	01545			sur Internet		
5. Situation de la comi sismicité	nune	au regard du zon	age regiem	enta	ire pour la pr	ise en C	ompte de la	4	

La commune est située	dans une zone de sism	nicité classée					
zone 1	zone 2	zone 3	zone 4	X	zone 5		
Très faible	Faible	Modérée	Moyenn	е	Forte		
Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité disponible sur le site internet : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=D6116E9F001FF892353CD4562814C1CA.tplgfr21s_1? idArticle=LEGIARTI000030066108&cidTexte=LEGITEXT000006074220&categorieLien=id&dateTexte= Carte de zonage du BRGM disponible sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales :							
http://www.pyrenees-orientale technologiques/Les-risques-r	naturels/Risque-sismique		•		sques-natureis-et-		
6. Situation de l'imn				iel radon			
L'immeuble se situe dar	the state of the s			oui	non	X	
Cartographie du potentiel rad radioactivite-naturelle/radon/l				<u>nces/Environn</u>	ement/expertises-		
Arrêté du 27 juin 2018 portan https://www.legifrance.gouv.fi	t délimitation des zones à po	tentiel radon du territoii	e français disponible s	ur le site :			
7. Information relati	ve à la pollution de	sols					
Le terrain est situé en s	ecteur d'information sur	les sols (SIS)		oui	non	X	
Aucun secteur d'informa	ation sur les sols (SIS) r	n'a été arrêté dans	le département de	s Pyrénées	-orientales		
Les SIS sont en cours d	de consultation dans les	Pyrénées-Orienta	les.				
Site de référence : http://www	v.georisques.gouv.fr/dossiers/	/pollution-des-sols-sis-	et-anciens-sites-industr	<u>iels</u>			
8. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés Ces données sont disponibles sur le site : http://www.georisques.gouv.fr/connaitre_les_risques_pres_de_chez_soi/ma_commune_face_aux_risques/rapport?codelnsee=66067							
Pièces complémentaires							
9. Cartographie et autres documents Extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus							
Cartographie directive	inondation						
http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Directive-Inondations							
Atlas des zones inondables :							
http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/les-atlas-departementaux-des-zones-inondables-adzi-r507.html							
10. Textes réglementaires Disponibles sur le site Légifrance : https://www.legifrance.gouv.fr/							
PPR = Plan de Prévention des Risques ; PER = Plan d'Exposition aux risques ; PSS= Plan des surfaces submersibles ; R III-3 = cartographie des risques selon la procédure R11-3 du code de l'Urbanisme							

Le dossier de transmission des informations aux maires sur les risques majeurs pouvant concerner la commune est consultable sur internet à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Transmission-des-informations-aux-maires-TIM

Les éléments d'informations concernant les risques pouvant intéresser la commune sont également disponibles aux adresses suivantes :

Incendie de forêt :

· La commune peut-être concernée par un risque de feux de forêt

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels/Risque-incendie-de-foret

- Risque de glissement, d'éboulement, d'effondrement ou de coulée de terrain : http://www.georisques.gouv.fr/connaitre_les_risques_pres_de_chez_soi/ma_commune_face_aux_risques/rapport?codeInsee=66067
- Mouvements différentiels de terrain lié au phénomène de retrait gonflement des argiles : https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/donnees#/dpt/66/com/66067



Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service Eau et Risques

Unité Prévention des risques

Dossier suivi par Magali GANIER

04 68 38 10 54 04.68.38.10.59 magali.ganier @pyrenees-orientales.gouv.fr Perpignan, le 2 0 AVR. 2020

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°DDTM/SER/2020 MI - CO17

relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune d'Escaro

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français;

VU l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2019365-0002 du 31/12/2019 fixant la liste des communes soumises à l'obligation d'information prévue à l'article L 125-5 du code de l'environnement ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer ;

Adresse Postale: 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Internet: www.pyrenees-orientales.gouv.fr Renseignements: Courriel: ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

Article 1:

Les documents nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune **d'Escaro** comprend la mention des risques naturels et technologiques pris en compte, la cartographie des zones exposées, l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer, le lien internet de la liste actualisée des arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique et le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Il est librement consultable en mairie **d'Escaro**, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales (DDTM) et accessible depuis le site internet des services de l'État dans le département à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires-IAL/Dossier-communal-d-information

Le document communal d'information sera mis à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement.

Article 2:

Une copie du présent arrêté et du document communal d'information qui lui est annexé est adressée au maire de la commune d'Escaro et à la Chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie. L'affichage en mairie est justifié par un certificat d'affichage du maire transmis à la DDTM des Pyrénées-Orientales — Service Eau et Risques — Prévention des risques naturels — 2 rue Jean Richepin — BP 50909 — 66020 PERPIGNAN CEDEX.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et fera l'objet d'un avis de publication dans le journal L'Indépendant.

Article 3:

Monsieur le Secrétaire Général de Préfecture, Messieurs les Sous-préfets, Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Code postal : 66360	Commune de Escaro				Code INSEE : 66068					
1. Annexe à l'arrêté pr	éfecto	oral								
DDTM/SER/2020111- 0017	du	2	0/04/20	mis à jou	ır le					
2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRN]										
La commune est concerné	e par l	e périm	ètre d'un PPR	N			oui		X non	
R111-3 approuvé valant	PPR	date	06/04/95	aléa		Inondatio	n + Mou	vemen	t de terrain	
Le règlement du PPRN co	mprend	d des pr	escriptions de	e travaux			oui		non	X
Confer le règlement du PP			•		ilité de	s biens exista	nts)			
Les documents de référen			.4.4.1		a al					
R 111-3 valant PPR (rapp réglementaire, carte des			itation, regiei	ment, cart	e au z	zonage				
http://www.pyrenees-orientales.g technologiques/Risques-naturels	ouv.fr/P	olitiques-p					Consul	table s	ur Internet	X
Dossier-communal-d-information			S/IAL-IIIIOIIIIauoi	i-Acquereurs-	LUCALA	111 62/				
Dossier départemental d	es risc	aues ma	aieurs (DDRI	/ I)						
http://www.pyrenees-orientales.g technologiques/Risques-naturels	ouv.fr/P	olitiques-p	oubliques/Enviror	<u>nnement-eau-</u>						X
technologiques/Risques-hatureis	<u>-et-tecm</u>	riologique	3/LE-DDKW-ues-	ryrenees-On	emare	<u>5</u>				
La commune est concerné	e par l	e périm	ètre d'un autre	PPR N			oui		non	X
		date		aléa						
Le règlement du PPRN co	mprend	d des pr	escriptions de	e travaux			oui		non	
Confer le règlement du PP					ilité de	s biens exista	nts)			
Les documents de référen	ce son	t :					0	16 - 1-1		
							Consu	itable s	ur Internet	
3. Situation de la comi	mune	au red	ard d'un pla	an de pré	venti	ion des ris	saues n	niniers	: [PPRM]	
La commune est concerné		_					oui		non	Х
	•	date		aléa						
Le règlement du PPR M co	ompror		proscriptions d				oui		non	
Confer le règlement du PP					rabilité	des biens exi			non	
Les documents de référen	ce son	t :								
							Consu	Itable s	ur Internet	
4 Cityotian dala same			امر مردالم امرور		4!	lan da da	4	م ا م مرما م	alausa ID	DDTI
4. Situation de la comi La commune est concerné					venti	ion de ris		chnoic		
La commune est concerne	e par r	· .	eue u uli FFN				oui		non	X
		date		effet						
Le règlement du PPRT cor					ahilitá	dos bions ovis	oui		non	
Confer le règlement du PPR T (pas de mesures de réduction de la vulnérabilité des biens existants) Les documents de référence sont :										

				Cor	sultable s	sur Internet	
5. Situation de la	commune au regard d	lu zonage régle	mentaire	pour la pri	ise en co	ompte de la	
sismicité							
La commune est situ	ée dans une zone de sisn	nicité classée					
zone 1	zone 2	zone 3		zone 4	Χ	zone 5	
Très faible	Faible	Modérée		Moyenne		Forte	
Article D 563-8-1 sur la ré	partition des communes entre le	es cina zones de sismi	cité disponib	•	rnet ·	. 5.15	
https://www.legifrance.gou	uv.fr/affichCodeArticle.do:jsessid 80066108&cidTexte=LEGITEXT	onid=D6116E9F001FF	892353CD45	62814C1CA.tpl			
Carte de zonage du BRGI	M disponible sur le site internet	de l'État dans les Pyré	nées-Orienta	ales :			
	ntales.gouv.fr/Politiques-publique es-naturels/Risque-sismique	es/Environnement-eau	-risques-natu	<u>ırels-et-technolo</u>	giques/Risq	ues-naturels-et-	
6. Situation de l'in	mmeuble au regard du	ı zonage réglen	nentaire à	à potentiel	radon		
L'immeuble se situe d	dans une commune à pote	entiel radon classé	e en nivea	au 3	oui	X non	
	radon par commune consultable on/Pages/5-cartographie-potenti			2/connaissances	/Environner	ment/expertises-	
Arrêté du 27 juin 2018 por	rtant délimitation des zones à po	otentiel radon du territo	oire français c	disponible sur le	site :		
https://www.legifrance.gou	uv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JC	RFTEXT0000371313	46&categorie	Lien=id			
7. Information rela	ative à la pollution de	sols					
Le terrain est situé er	n secteur d'information su	r les sols (SIS)		ou	ıi	non	Χ
Aucun secteur d'infor	rmation sur les sols (SIS)	n'a été arrêté dan	s le départ	ement des P	rénées-c	rientales	
	rs de consultation dans les				,		
	www.georisques.gouv.fr/dossiers			ites_industriels			
Site de l'elefence : <u>Intip.//vi</u>	ww.geonsques.gouv.maossiers	7 poliulion-ues-sois-sis	-ct-anciens-s	illes-illuustileis			
8 Arrêtés nortant	ou ayant porté recon	naissance de l'	átat da c	atastronho	naturell	A 011	
technologique	ou ayant porte recon	ilaissalice de i	ciai ue ci	atastroprie	naturen	e ou	
•	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		0.4.6				
	icernée depuis 1982 par u						
	ibles sur le site : http://www.geo		tre_les_risque	<u>es_pres_de_che</u>	ez_soi/		
ma_commune_race_aux_	risques/rapport?codeInsee=660	<u>100</u>					
Pièces complémentaires							
		cccs complemen	ituii es				
O Cartagraphia of	t autros documento						
• .	t autres documents						
Extraits de documen	nts ou de dossiers permettan	t la localisation des	immeubles	au regard des	risques ei	ncourus	
0	() !						
Cartographie direct	ive inondation						
http://www.nyrenees-orien	ntales douy fr/Politiques-publique	es/Environnement-eau	-risaues-natu	ırels-et-technolo	aiaues/Risa	ues-naturels-et-	
http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Directive-Inondations							
Atlas des zones ino	ondables :						
http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/les-atlas-departementaux-des-zones-inondables-adzi-r507.html							
10. Textes réglem	entaires						
	e Légifrance : <u>https://www</u>	legifrance gouy fi	/				
Disponibles sur le sit	o Loginarioc . <u>Imps.//www</u>	.iogiiiarice.gouv.ii	<u></u>				
DDD - D1	and a Disconnection	(IIII)		21		- 11-1	
PPR = Plan de Prévention des Risques ; PER = Plan d'Exposition aux risques ; PSS= Plan des surfaces submersibles ; R III-3 = cartographie des risques selon la procédure R11-3 du code de l'Urbanisme							

Le dossier de transmission des informations aux maires sur les risques majeurs pouvant concerner la commune est consultable sur internet à l'adresse suivante :

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Transmission-des-informations-aux-maires-TIM

Les éléments d'informations concernant les risques pouvant intéresser la commune sont également disponibles aux adresses suivantes :

Incendie de forêt :

La commune peut-être concernée par un risque de feux de forêt

http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels/Risque-incendie-de-foret

Risque minier:

• La commune a fait l'objet d'un porter à connaissance du risque minier.

- Risque de glissement, d'éboulement, d'effondrement ou de coulée de terrain : http://www.georisques.gouv.fr/connaitre_les_risques_pres_de_chez_soi/ma_commune_face_aux_risques/rapport?codelnsee=66068
- Mouvements différentiels de terrain lié au phénomène de retrait gonflement des argiles : https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/donnees#/dpt/66/com/66068

Date d'élaboration de la	présente fiche :	20 mars 2020



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PYRENEES-ORIENTALES

Square Arago BP 66950 66950 PERPIGNAN CEDEX

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public du service de la publicité foncière/ service de la publicité foncière et de l'enregistrement de perpignan

La directrice départementale des finances publiques des Pyrénées-Orientales par intérim Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État :

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du n°2019364-003 du 30 décembre 2019 portant délégation de signature, en matière de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Pyrénées Orientales ;

ARRÊTE:

Article 1er

Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement 1^{er} bureau et le service de la publicité foncière 2ème bureau situés au 24 avenue de la Côte Vermeille à Perpignan seront exceptionnellement fermés au public du 16 avril au 10 mai 2020.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Perpignan, le 15 avril 2020

Par délégation du préfet,

L'administratrice des finances publiques

Pascale NANTE